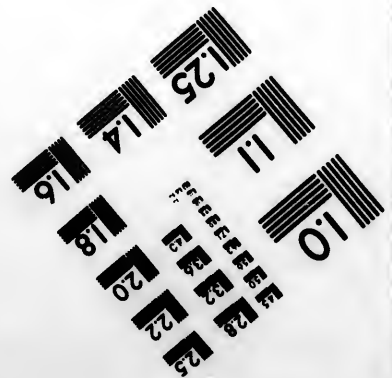
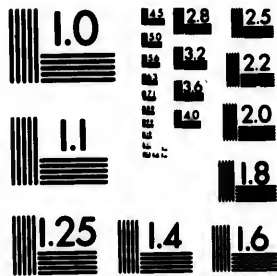


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



128
125
122
120

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIPM/ICMH
Collection de
microfiches.**

10



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- Coloured covers/
Couvertures de couleur
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serré (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Coloured plates/
Planches en couleur
- Show through/
Transparence
- Pages damaged/
Pages endommagées

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- Only edition available/
Seule édition disponible
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Plates missing/
Des planches manquent
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires
- Pagination incorrect/
Erreurs de pagination
- Pages missing/
Des pages manquent
- Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

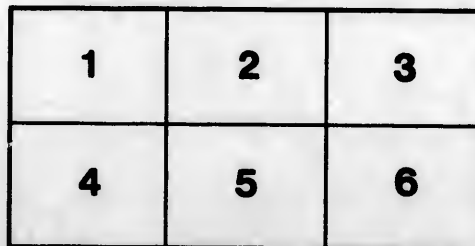
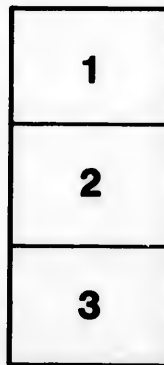
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of Parliament

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque du Parlement

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

CHOISISSEZ!

Dans le court espace de huit ans, le peuple du Canada a eu l'avantage de voir au pouvoir les deux partis qui se disputent sa confiance. Il est donc parfaitement en position de faire un choix entre les hommes d'Etat qui représentent respectivement les idées libérales et les idées conservatrices.

Avec les libéraux au pouvoir, nous avons vu :

Le libre échange qui ouvrait nos marchés aux Américains qui nous fermaient les leurs ;

Nos industries ruinées par la concurrence.

La banqueroute partout, enrichissant une armée de syndics officiels ;

Nous avons vu le gouvernement Mackenzie, essayant de construire le chemin de fer du Pacifique sans plan arrêté, et n'aboutissant qu'à faire du gaspillage au profit de ses amis politiques.

Une politique financière désastreuse qui vidait le coffre public, et nous le laissait en 1878 avec 6 millions de déficit ;

Un gouvernement qui augmentait les taxes sur le thé et le café, le sucre, que ses prédécesseurs avaient diminuées ;

Un gouvernement qui a tenté d'amenter une race, contre une autre, par l'intermédiaire d'un de ses membres : M. Huntington.

Avec les conservateurs, le tableau change d'aspect.

A. S. Le Roux

Nous voyons la protection accordée à nos industries, à notre agriculture, répandre la prospérité dans les villes et les campagnes ; de nouvelles manufactures surgir tous les jours ; du travail partout, les ouvriers mieux payés qu'avant ;

Nous voyons le commerce prendre un essor qu'il n'avait jamais eu auparavant ;

Une politique fiscale qui tout en diminuant les droits sur le thé et le café, en faisant disparaître l'impôt sur les billets et autres effets de commerce, amasse des surplus qui servent à payer les dettes laissées par les libéraux.

Un gouvernement qui dote le pays d'un plan admirable pour assurer la construction du chemin de fer du Pacifique de façon que cette grande entreprise se construise en ce qui regarde le gouvernement, au moyen du produit seul de la vente des terres dans le Nord-Ouest ;

Un gouvernement qui ne cherche pas à se maintenir, comme son prédécesseur, en soulevant des préjugés de race et de religion ; mais offre à tous égale justice ;

Un gouvernement qui a rendu justice au Bas-Canada sans léser les intérêts des autres provinces en construisant la ligne du Pacifique au nord du lac Supérieur ;

Un gouvernement qui nous a donné, outre la diminution des taxes, la loi la plus libérale que nous ayons encore vue relativement à la culture et à la vente du tabac canadien ;

Donc d'un côté :

Incapacité, fanatisme, ruine du pays en perspective, et

De
Sen
des fo
A l
les de
s'en te
S'il
qu'il v
libérau
S'il
sur tou
éclairé

Dans
les idée
d'abord
ses heur
faire co
pensé n

De l'autre :

Sens pratique, entente des affaires, la protection des forces vives du pays avant tout.

A l'œuvre, on connaît l'ouvrier : le peuple a vu les deux gouvernements à l'œuvre ; il sait à quoi s'en tenir.

S'il veut du régime de la ruine et du fanatisme, qu'il vote, aux élections qui approchent, pour les libéraux.

S'il préfère le régime actuel avec la prospérité, sur tous les points du pays, une politique large et éclairée, qu'il vote pour les candidats conservateurs.

Dans les pages qui suivent, nous allons développer les idées que nous venons d'indiquer. Nous parlerons d'abord de la protection. Mais avant de constater ses heureux effets, il ne sera pas hors de propos de faire connaître ici ce que les libéraux ont eux-mêmes pensé naguère de la protection.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

LA P

COMM
T

“ Imm
dernier

L'org
en soufi
nisé cet
une bo
avoir a
voudrai
de ses s

Nous
des libé
encore p
écrasant
patriotis
grits d'
et à sacr

A

On se
raux eu
bases du
M. Joly
qu'il tin

LA PROTECTION ET LES LIBERAUX.

COMMENT LES LIBERAUX ONT TOUR A TOUR TRAHI LES INTERETS CANADIENS.

“ Immense blague ” que la protection, s'écriait l'hiver dernier l'organe de M. Laurier, *l'Electeur*.

L'organe rouge manque de mémoire ou de bonne foi en souffletant ainsi ses chefs qui ont tour à tour préconisé cette “ immense blague. ” Nous allons démasquer une bonne fois ce prétendu parti national qui, après avoir arboré hautement le drapeau de la protection, voudrait aujourd'hui le mettre en pièces en le couvrant de ses sarcasmes et de son mépris.

Nous avons réuni les pièces du dossier protectionniste des libéraux, et quoi qu'il soit possible de les rendre encore plus complètes, elles sont assez concluantes, assez écrasantes, pour montrer l'absence de sincérité et de patriotisme de ce parti qui, pour faire la cour aux chefs grits d'Ontario, est prêt à fouler aux pieds ses opinions et à sacrifier les meilleurs intérêts du pays.

A TOUT SEIGNEUR, TOUT HONNEUR.

On se souvient qu'une grande convention des libéraux eut lieu à Québec en 1872, dans le but de jeter les bases du parti national. A cette assemblée, l'honorable M. Joly fut élu chef de l'association, et voici : engagement qu'il tint en cette circonstance :

On se propose de donner au parti qui veut se charger de cette tâche le nom de "Parti National." (Appl.) Je vais vous dire pourquoi on a choisi ce nom. Vous avez du voir par la discussion de la chambre et des journaux que, pour attirer une immigration considérable et avantageuse dans le pays, il faut encourager l'industrie par tous les moyens possibles. Tout le monde comprend que nos jeunes gens ne quitteraient pas le pays s'ils y trouvaient de quoi suffisamment, non pas pour faire du luxe, mais pour se payer au moins un morceau de pain et de quoi se vêtir. Il faut donc, pour empêcher cette dépopulation en détail, "un parti qui encourage l'industrie sous toutes ses formes, un parti qui soit avant tout national," qui nous obtienne de prime abord, non pas l'indépendance politique, mais l'indépendance commerciale. "Il faut à ce sujet, une politique nationale," si nous voulons ramener nos compatriotes dans leurs foyers, encourager une immigration étrangère et établir un marché avec les autres pays. (Appl.) Au lieu de faire des théories, d'échafauder des utopies, je crois qu'il vaut mieux adopter une plateforme, comme disent les Anglais, "une plateforme nationale, commerciale et industrielle."

Soyons un parti national ! Encourageons l'industrie sous toutes ses formes. Adoptons une politique nationale. A bas les utopies ! Il nous faut une plateforme nationale, commerciale et industrielle.

Est-ce là le langage d'un chef libéral ? Ne croirait-on pas ces paroles sorties plutôt d'une bouche conservatrice ? C'était ainsi pourtant que parlait M. Joly, en l'an de grâce 1872.

M. Joly ne s'en tint pas à cette déclaration. Quatre ans plus tard, il se proclamait encore protectionniste. C'est ce que nous allons prouver.

On se souvient que, dans la session de 1876 de la Chambre des Communes, une commission fut chargée de prendre en considération la question de l'agriculture. Cette commission siégea sous la présidence du Dr Orton, qui en avait proposé la formation. Or, voici des extraits de la lettre transmise par M. Joly, dans laquelle il réitère ses convictions protectionnistes :

Mo
de-qu
vau
vous
peu l
satisf
quell
testat
sessio
—d'a
notre
" que
" l'av
" mo
" sba
Qu
adme
que l
tière
Rép
crois
droits
tures.
" O
" que
cher
moye
prix.
le han
abond
sembl
dustr
loin d
On
aban
la po
l'on
curre
abaie
gran
paye
paye
N'

Québec, 24 mars 1876.

Mon cher docteur,—Je n'ai reçu qu'aujourd'hui une série de questions imprimées venant de votre commission, aux travaux de laquelle je prends un vif intérêt, et je m'empresse de vous envoyer ma réponse. Je crains qu'elles ne soient un peu longues; mais je dois dire que j'éprouve une certaine satisfaction d'être capable de formuler mes vues sur le sujet, quelle que soit leur valeur. En effet c'est une espèce de protestation contre l'accusation portée contre moi pendant cette session, dans la Chambre des Communes et dans la presse, —d'avoir abandonné le principal article du programme de notre parti national. " Nous réclamons surtout notre politique commerciale nationale. On a reproché à mes amis de l'avoir abandonnée, et, comme chef du parti national, mon nom a été mêlé à ces reproches; mais je n'ai point abandonné cette politique".....

Question.—Est-il de l'intérêt du Canada de continuer à admettre les produits américains exempts de droits, tandis que les produits canadiens exportés de l'autre côté de la frontière sont soumis à des droits élevés?

Réponse.—Non; c'est contraire à l'intérêt du Canada. Je crois humblement que nous ne devrions admettre exempts de droits que les matières brutes employées par nos manufactures.

" Ce n'est pas en faisant baisser le prix de toutes choses que nous atteindrons à la richesse nationale." Le plus cher nous payons, le mieux c'est pour nous, pourvu que nos moyens de payer soient de pair avec l'augmentation des prix. Demandez à l'ouvrier ce qu'il préfère, la farine à \$4.50 le baril et pas d'ouvrage, ou la farine à \$6 et de l'ouvrage en abondance. L'agriculture et les manufactures peuvent, ensemble, arriver à de grands résultats; mais que ces deux industries isolent leurs intérêts et leurs forces divisées seront loin de pouvoir accomplir autant.

On voit que M. Joly se défend comme d'un crime d'avoir abandonné en sa qualité de " chef du parti national " la politique commerciale nationale. Il demande que l'on protège les producteurs canadiens contre la concurrence américaine. Il proclame que ce n'est pas en abaissant le prix de toutes choses qu'on arrivera à la grandeur nationale, que l'ouvrier préférera toujours payer la farine \$6 le baril s'il a de l'ouvrage que de payer \$4.50 s'il n'a pas de travail.

N'est-ce pas là toute la doctrine protectionniste des

conservateurs, prêchée deux ans plus tard, aux élections de 1878 ? Cela n'empêchait pas ce bon M. Joly de soutenir deux ans après la politique libre-échangiste du gouvernement Mackenzie, qui avait déclaré, par l'entremise de sir Richard Cartwright, que la protection est un vol légalisé (*legalized robbery*.)

Grand patriote ce M. Joly !

ÉCOUTONS UN AUTRE CHEF.

Dans cette même assemblée du parti libéral en 1872, un autre chef, l'honorable M. Pelletier, se prononça avec non moins d'énergie pour "cette immense blague," suivant l'expression de l'*Électeur*.

Voici quelques passages de son discours :

"Les manufactures, les différentes branches d'industrie que nous pourrions développer avec tant d'avantages ne reçoivent pas la protection nécessaire."

Il y a pourtant, me direz-vous, un élan vers le progrès : l'esprit d'entreprise semble naître. Oui, messieurs, la faim, la misère font faire bien souvent des efforts surhumains. Aujourd'hui, la terrible crise commerciale que nous traversons, tout en alarmant ceux qui étaient les plus confiants dans un avenir meilleur, leur fait faire des efforts suprêmes pour éviter une ruine complète.

De généreux efforts sont tentés depuis quelque temps, c'est vrai ; quelques capitalistes entreprenants, essaient bien d'établir des manufactures, mais ont-ils pu inspirer confiance dans leur succès ? Ont-ils pu faire disparaître cette objection si grande du tarif qui rend presque impossible l'exportation de nos produits ?

Quant à l'assertion que nous sommes "le pays le plus arriéré de l'Amérique," elle est tout simplement ridicule. N'en déplaise à M. Pelletier, "même en l'absence d'encouragement aux manufactures," nous croyons notre situation commerciale et industrielle moins rétrograde que celle du Mexique et de la Patagonie. Pas flatteur pour son pays, M. le sénateur Pelletier !

Et
pour
Vo
qu'il
en 18

Il a
de per
nos m
simple
Je suis
d'hui a
formul
gine fr

" N
à l'inst
proche
dances
Laurie
dire p
pêché
tario e

Que
A O
qu'il v
au non
tionale
samme
de l'op
protect
n'est-c
bercea

Pour
parole
noncé

LA PAROLE EST A M. LAURIER.

Et M. Laurier qu'on a la bonne volonté de prendre pour un chef !

Voici un court extrait d'un discours fort significatif qu'il prononçait à la Chambre d'Assemblée de Québec en 1871 :

Il a déjà bien des années, le grand patriote que nous venons de perdre, l'honorable L. J. Papineau, cherchant un remède à nos maux d'alors, résumait sa politique à ce sujet dans ce simple précepte : " Il ne faut rien acheter de la métropole." Je suis d'opinion que cette politique s'impose à nous aujourd'hui avec autant de force qu'à l'époque même où elle était formulée. C'est pour nous, nous surtout, Canadiens d'origine française, un devoir de créer une industrie nationale.

" N'achetons rien de la métropole," s'écrie M. Laurier à l'instar de M. Papineau. Et cependant son parti reproche entre autres choses au tarif actuel d'avoir des tendances déloyales, d'être anti-anglais (*anti-British*). M. Laurier s'est proclamé depuis protectionniste—c'est-à-dire partisan de l'immense *blague*, ce qui ne l'a pas empêché de courber l'échine devant les chefs grits d'Ontario et de soutenir leur programme.

Quel patriote que ce M. Laurier !

A Ottawa, M. Laurier s'est bien gardé de pratiquer ce qu'il venait de prêcher à Québec. Il proclama même, au nom de la province de Québec, que la politique nationale était une " farce " et que l'industrie était suffisamment protégée. S'est-on jamais autant moqué de l'opinion publique de notre province ? Car si la protection a été et est encore populaire quelque part, n'est-ce pas dans la province de Québec, qui a été le berceau de la renaissance industrielle ?

Pour que l'on puisse juger M. Laurier par ses propres paroles, citons celles qui suivent. Elles ont été prononcées aux Communes à la séance du 22 mars 1877 :

La politique nationale ne nous a pas encore été exposée, et si elle comporte quelque chose, elle veut que le pain du peuple soit taxé ; tel est en effet, le remède aux abus du gouvernement actuel, qui nous est proposé par le grand parti conservateur qui prétend être l'ami du peuple. Je ne puis parler pour d'autre province que pour la mienne, " mais je " puis dire qu'à Québec on regarde la politique nationale " comme un leurre et une farce, comme une politique in- " humaine," puisqu'elle aurait pour effet de rendre le com- bustible et les denrées plus chers.

" Je suis d'avis cependant, qu'il y a de certaines industries " qui ne sauraient être établies sans l'aide de la législature." Et cela je le dis ouvertement en face de mes amis politiques.

On pourra me demander alors pourquoi je soutiens la poli- tique du gouvernement. A cela je répondrai que c'est parce- que nous avons suffisamment de protection.

Le parti adverse ne tient pas autant à obtenir plus de pro- tection qu'à préjuger les masses contre le gouvernement.

Il ne faut perdre de vue que le tarif est approprié à la situa- tion. " Il est vrai qu'il y a un déficit, mais il n'est que tem- " poraire. Un peu plus d'économie l'aura bientôt comblé.

Il est certaines industries qui ont besoin de protec- tion, je le dis à la face de mes amis, s'écrie M. Lau- rier. Mais quelles sont ces industries ? C'est ce que M. Laurier s'est bien gardé de dire. Aussi cette déclara- tion n'est pas plus courageuse qu'elle n'est sincère.

Le tarif de 17½ pour cent ne pouvait suffire à combler les déficits, déficits qui n'étaient pas temporaires comme le prétendait M. Laurier, puisqu'ils n'ont pu être comblés qu'en 1880, quand le tarif protecteur fut en pleine opé- ration.

APRÈS LES CHEFS. LES LIEUTENANTS.

M. Richard, un libéral ardent, représenta le comté de Mégantic sous le ministère Mackenzie. C'était un pro- tectionniste convaincu. Voici un court extrait d'une série d'articles qu'il publia en 1878 dans l'*Opinion Publique* :

Notre politique, à mon avis, devrait être protection pour tout objet manufacturé dont nous avons la matière première, exemption de droits ou droits purement fiscaux sur toute

ma
ave
imp

U
de
nat
ent

Je
des
nou
imp
de
nou
pro
devr
dui
et de
tues
puté
ne c
pas a

A
diffic
faire
men
tecti

U

On
mote
rédi
tisan
à la
riers

Les
caus
élevé
et d'l
tous

matière première étrangère qui pourrait être manufacturée avec avantage dans ce pays, et impôts bas pour tout objet importé devant être consommé sans être manufacturé.

Une fois en chambre, M. Richard blâma M. Cartwright de ne vouloir rien faire pour encourager l'industrie nationale. Voici quelques-unes des paroles qu'il faisait entendre en 1876 :

Je regrette de ne pouvoir approuver le tarif du ministre des Finances. Au lieu de taxer le thé et le café, articles que nous ne pouvons produire, le ministre des Finances aurait dû imposer les articles qui peuvent être manufacturés au milieu de nous, car nous aurions pu, dans ce cas, non-seulement nous assurer un revenu, mais donner aux manufactures cette protection dont elles ont besoin. Je dois dire que nous devrions particulièrement donner de la protection à nos produits agricoles, qui sont essentiels au développement du pays et doivent servir de base à l'établissement de nos manufactures. Je ne saurais approuver ce qu'a dit l'honorable député de Bothwell, et pour ce qui regarde les Etats-Unis, je ne crains pas d'affirmer que sans la protection ils ne seraient pas aujourd'hui ce qu'ils sont.

A entendre ou lire les dernières harangues, on croirait difficilement que l'esprit de parti a pu les engager à faire un pareil soubresaut politique, on croirait difficilement qu'ils aient été autrefois des champions de la protection.

UNE FEUILLE ROUGE PROTECTIONNISTE.

On n'a pas oublié le *Bien Public*, fondé par les promoteurs du parti national à Montréal. Ce journal était rédigé par M. David et M. Beausoleil, deux chauds partisans de la protection. Or, voici ce qu'il disait en 1874 à la suite d'une réunion de l'association des manufacturiers d'Ontario :

Les résolutions adoptées à une grande assemblée de fabricants qui a eu lieu à Toronto, demandent que le tarif soit élevé à 20 pour cent sur tous les objets venant d'Angleterre et d'Irlande qui peuvent être fabriqués en Canada, et que sur tous les articles venant des Etats-Unis et d'autres pays, le

Canada devrait imposer des droits égaux à ceux qu'on impose sur les produits canadiens allant aux Etats-Unis et dans d'autres pays étrangers.

Nous acceptons ces résolutions et nous n'hésitons pas à dire qu'elles devraient être le programme de tout gouvernement ayant à cœur le bien du pays. C'est ce que tout le monde demande, à l'exception de certains hommes politiques qui sacrifient la pratique à la théorie. L'honorable M. Mackenzie a dit que le tarif serait modifié dans l'intérêt du Canada, et nous sommes sûr qu'il tiendra parole.

Le *Bien Public* était donc prêt, non-seulement à approuver la protection, mais une politique de représailles à l'égard des Etats-Unis, c'est-à-dire des droits s'élevant en certains cas à 75 pour cent. Il exprimait une confiance bien mal placée en M. Mackenzie lorsqu'il affirmait qu'il tiendrait parole en modifiant le tarif dans le sens national. Si M. Mackenzie a jamais eu cette idée, il s'est bien gardé de la mettre à exécution. Cela n'est pas étonnant, lorsque l'on sait qu'il a proclamé, en mainte et mainte circonstance, que la protection était une chose surannée, un hors d'œuvre, un anachronisme, un reliquat de ce qu'il appelle les âges de ténèbres et d'ignorance.

ENCORE UN LIBERAL POUR LA PROTECTION.

On n'a peut-être pas oublié que M. Workman fut, à une certaine époque, l'un des députés de Montréal. En Chambre il vota généralement dans le sens protectionniste parce qu'il savait être ainsi l'interprète de la masse de ses électeurs, tout en donnant un appui servile au ministère Mackenzie sur les autres questions. D'une main il travaillait à le démolir, de l'autre à réparer son œuvre de destruction. C'est ce que tenta son collègue M. Jetté—élu lui aussi grâce à cette "immense blague" de la protection.

Nous avons sous les yeux une résolution de non-confiance que proposa M. Workman lui-même :

Que cette Chambre regrette profondément d'apprendre du ministre des Finances que le gouvernement n'a pas proposé à cette Chambre une politique de protection en faveur de nos diverses et importantes industries ; et que le grand capital engagé dans ces industries, de même que leur dépression actuelle rend cette politique nécessaire pour les faire revenir à un état de prospérité.

A l'appui de cette proposition, M. Workman disait entre autres choses :

Je suis venu ici, dit-il, avec le désir de démontrer que toute industrie qui languit,—et cette langueur est facile à établir,—a droit à une protection suffisante pour l'aider à sortir de l'ornière, sans toutefois nuire au consommateur ; et je suis prêt à prouver que la compétition locale aurait eu pour effet de réduire les prix en faveur du consommateur.

On voit que M. Workman combat ici de front la théorie favorite de nos adversaires : que la protection a nécessairement pour effet de renchérir les articles nécessaires à la vie.

UN AUTRE JOURNAL ROUGE PROTECTIONNISTE.

Après le désastre libéral du 17 septembre 1878, le *Free Press* d'Ottawa, l'un des organes du radicalisme, fit un article dans lequel il reconnaissait pleinement que les libéraux de Québec avaient soutenu la protection tout aussi chaudement que les conservateurs. Il s'étonnait même que le parti Mackenzie n'eût pas encore été plus décimé par la mitrailleuse électorale dans cette province. Écoutons-le :

La question de l'union entre les partis bleu et rouge est discutée par leurs journaux respectifs, et il est difficile de voir aucune raison de division entre-eux. La question de la protection a été la question principale qui a divisé les partis dans toutes les provinces du pays aux dernières élections. Comme les deux partis sont mis sur ce point, il est étonnant que le cabinet Mackenzie ait été aussi bien appuyé dans cette province, ou plutôt que sa défaite dans cette province n'ait pas été plus décisive encore qu'elle ne l'a été. Il est évident

“ que la différence entre les soi-disant libéraux et les conservateurs de Québec, n'est que nominale, et que le plus tôt ils seront unis de nom comme ils le sont de sentiment, le mieux ce sera probablement pour eux et pour le pays... ..

AUSSI INCONSEQUENTS DANS ONTARIO QU'A QUÉBEC.

Maintenant les libéraux de Québec ont-ils été seuls à fouler aux pieds leurs opinions politiques et à sacrifier l'intérêt de leur pays dans un misérable esprit de parti, pour faire la cour aux grands pontifes du libéralisme canadien qui ont nom : MM. Blake, Mackenzie, Gordon Brown, Cartwright et Mills ? Nullement.

Parmi les plus ardents adversaires de la protection, on remarque aujourd'hui MM. Charlton, député de North-Norfolk, Cameron, député North-Huron, et Patterson, député de South-Brant. Quiconque a suivi les débats des Communes depuis 1879 a pu remarquer avec quel acharnement et quelle mauvaise foi ces députés ont combattu la politique nationale.

Nos députés de Québec n'ont rien à leur envier.

Voici d'abord quelques passages d'un discours fort remarquable que prononçait M. Charlton en 1876, en faveur de la protection :

Aucune nation n'est parvenue à créer un commerce considérable et à établir des manufactures sur une grande échelle sans avoir commis des exactions et imposé des restrictions. Ceci a été principalement le cas pour l'Angleterre, et j'admets comme vraie l'assertion que pour donner à un pays la faculté de se défendre, il faut créer et développer des industries dans le pays. Nous avons eu une preuve de ce fait dans la république voisine. Les Etats du Sud n'avaient pas de manufactures, tandis que le Nord en regorgeait, et l'avantage qu'il en retire a assuré la répression de la rébellion.

Personne ne voudrait admettre l'opportunité de protéger des industries qui ne conviennent pas naturellement au pays ; mais lorsqu'elles lui conviennent, c'est un devoir pour un gouvernement de les prendre sous sa protection.

La classe agricole ressentirait aussi bien que les autres les

bons
man
pour
vend
marc
dans
Ce
tous
Un c
cents
vente
nufac
60 ou
chest
peut
blé-d
qu'il
prix
l'imp
No
prote
fices
adop
Le
leurs
point
\$4,28
répar
de ce
En
un d
du fe
rend
élevé
valle
artic
man
sieu
bas
amé
Le
pan
teur
au
Dev
Eta
nati
sub
l'eff
tom

bons effets d'une augmentation judicieuse du tarif, car les manufactures ouvriront aux portes du cultivateur un marché pour une grande quantité d'articles qui ne pourraient se vendre sur un marché éloigné de mille lieues. Avec un tel marché, le cultivateur pourrait établir un système de rotation dans sa culture, et par là améliorer le sol de sa propriété.

Ce que l'on peut acheter avec de l'argent ne représente pas toujours ce que la même valeur en travail pourrait procurer. Un cultivateur récolte un minot de blé-d'inde qu'il vend 50 cents sur un marché étranger, et avec le produit de cette vente, il peut acheter 3 verges de coton. Supposons des manufactures établies dans son voisinage, il vend son blé-d'inde 60 ou 70 cts le minot, et bien que le prix du coton de Manchester se soit élevé à cause de l'impôt dont on l'a frappé; il peut encore, dans tous les cas, avec le prix de son minot de blé-d'inde, acheter quatre verges de coton au lieu de trois qu'il pouvait acheter auparavant, montrant par là que le prix de son travail avait augmenté plus que la valeur de l'impôt sur le coton.

Nous avons à nos portes l'exemple et les résultats de la protection. Notre gouvernement n'a qu'à constater les bénéfices qui en résulteront pour voir quelle conduite il doit adopter.

Les Etats-Unis ont adopté un système de protection, et leurs fabriques ont été encouragées et protégées à un tel point qu'en 1870, leurs produits ont atteint la somme de \$4,283,000,000, donnant du travail à 2,000,000 d'artisans, et répandant dans le pays \$775,500,000 comme prix du salaire de ces ouvriers.

En 1860, les Etats-Unis exportaient des cotons, soit environ un dixième de tout ce qu'ils fabriquaient. Ainsi du commerce du fer. Tous les essais pour établir cette industrie furent rendus inutiles par la concurrence étrangère, et des prix très élevés en furent la conséquence, prix plus élevés par intervalle qu'il ne fallait pour fabriquer avec profit le même article dans le pays. Après l'adoption d'un tarif élevé, les manufactures de fer surgirent, le prix du fer baissa de plusieurs piastres par tonne, et on le vend aujourd'hui à plus bas prix que l'Angleterre ne l'a jamais offert sur les marchés américains.

Les intérêts maritimes sont un des exemples les plus frappants de ce que peut faire la protection. Sous un tarif protecteur, la construction des navires s'était développée; en 1860, au point qu'elle rivalisa presque avec celle de l'Angleterre. Deux causes ruinèrent cette industrie: la guerre qui mit les Etats-Unis dans une position d'infériorité vis-à-vis des autres nations dans le transport des marchandises; la seconde fut la substitution du fer au bois dans la construction navale. Sous l'effet de ces deux influences réunies, le commerce maritime tomba dans la condition inférieure où il est aujourd'hui.

Pourquoi désirons-nous tant vendre nos denrées aux Américains ? C'est parce que par la protection ils ont bâti des villes manufacturières contenant des populations nombreuses qui consomment non-seulement les immenses produits de leur pays, mais nous offrent encore un marché meilleur que celui que nous avons dans notre pays.

Je vais démontrer que ce qui convient à un pays ne convient pas toujours à un autre. Je crois que ce qui rend actuellement l'Angleterre florissante, ne produirait pas les mêmes résultats au Canada. L'Angleterre peut appeler aujourd'hui, une nation libre-échangiste. Sa politique n'a été le libre échange qu'aussi longtemps que cela a été nécessaire. Il n'y a pas encore cent ans qu'elle a supprimé les droits sur les bois de construction venant du Canada et des autres pays ; et pourquoi ? Parce que ses forêts commençaient à s'éclaircir. Il en a été de même du blé-d'Inde ; elle a aboli les droits sur ce grain afin de pouvoir nourrir les ouvriers qu'elle faisait travailler à salaire réduit dans ses manufactures. Lorsque ces manufactures ont été établies sur des bases solides, et que l'Angleterre s'est vue en état de soutenir la concurrence avec les autres nations, elle est devenu libre-échangiste.

ENCORE UN GRIT PASSÉ DE LA PROTECTION AU LIBRE ECHANGE.

De 1875 à 1878, la ville d'Hamilton était représentée aux Communes par deux libéraux. Tous les deux avaient été élus comme protectionnistes. Or, voici le langage que tint l'un d'eux, M. Wood :

Les avocats du libre échange trouvent qu'il est injuste de les taxer au profit de quelques fabricants, parmi lesquels il y en a qui se sont enrichis sous le tarif actuel. Ils veulent acheter le moins cher possible et vendre sur le marché qui paye le plus haut prix. Voilà justement ce que demandent les partisans de la protection. Je nie que la protection implique une augmentation des prix pour le consommateur ; c'est tout l'opposé. La protection va amener la concurrence parmi nos propres fabricants, ce qui aura pour effet d'établir une échelle de prix juste et raisonnable que personne ne paiera à contre-cœur.

Cette même ville d'Hamilton n'a pas cru devoir donner sa confiance plus longtemps aux libéraux qui lui refusaient la protection dont elle a besoin pour le déve-

lop
tion
L
céd
est
mai
la d
N
béné
mais
mass
que
prop
pour
et les
leur
aux
pas d
direct
a dro
cause
savon
échan
tandi
tries,
avec
Woo
toute
natio
majo

Un
turie
se pr
que
les
How

La
appro
la car
comm

loppement de ses manufactures, et aux dernières élections elle élisait deux conservateurs.

L'organe libéral d'Hamilton a pour nom le *Times* et ne cède en importance qu'au *Globe* lui-même. Ce journal est devenu libre-échangiste de protectionniste qui était ; mais voici ce qu'il écrivait à l'époque où M. Wood faisait la déclaration ci-dessus en Chambre :

« Nous combattons pour la protection, non pas à cause des bénéfices qu'elle peut apporter aux fabricants en particulier, mais à cause du travail et des gages qu'elle va donner à la masse de la population. La voix du peuple doit être écoutée ; que les travailleurs se rassemblent ; qu'ils organisent leurs propres assemblées ; qu'ils prennent parmi eux un interprète pour exposer leurs difficultés, leurs besoins, leurs nécessités et les remèdes qu'ils désirent y voir apporter ; qu'ils préparent leur cause et la plaident eux-mêmes, au lieu de s'en remettre aux capitalistes qui, bien que dignes d'être entendus, ne sont pas encore assez nombreux et ne représentent pas assez directement le travail pour obtenir cette attention à laquelle a droit la cause de la protection qui est en même temps la cause des milliers d'honnêtes ouvriers qui souffrent..... Nous savons que cette classe souffre et que les maximes libres-échangistes ne seront pas capables de la nourrir et de la vêtir, tandis que ce but sera atteint par la protection de nos industries, fallût-il, pour cela défilier Smith, Mills, le club Cobden, avec tous leurs fidèles et leurs adhérents..... Quant à M. Wood nous apprenons, par d'autres journaux qu'il est de toute la Chambre le champion le plus zélé des industries nationales. Mais on ne peut pas convertir une minorité en majorité.

UN CHEF GRIT PROTECTIONNISTE.

Un an après l'adoption du tarif actuel, les manufacturiers d'Ontario se réunirent en convention à Toronto et se prononcèrent d'une façon aussi unanime qu'énergique en faveur du système protecteur. Qu'on remarque les paroles suivantes d'un libéral éminent, M. W. H. Howland :

« La politique nationale a été mise à l'épreuve. Le pays approuve cette politique qui a été dans une grande mesure la cause du retour de la prospérité. Je suis libéral, et comme ancien libéral j'espère voir arriver le jour où les

chefs de ce parti seront convaincus que la politique nationale est avantageuse au pays et où ils changeront leurs vues de façon à permettre à leurs anciens amis de retourner à leur vieux drapeau.

Cette même année—1879—les élections provinciales eurent lieu dans Ontario, et l'honorable M. Blake insista dans ses discours pour montrer que la question de la protection n'était pas en cause et qu'il ne faudrait pas se hâter de condamner le tarif avant qu'il eut fait ses Preuves.

Qu'on relise sa fameuse déclaration d'alors, à laquelle il a donné depuis un démenti si éclatant :

Je désire dire un mot de la politique nationale, non pas sur son mérite cependant. Je suis d'avis par exemple, que la tentative de la mêler à cette lutte manque de sincérité, car il est évident que la question est résolue pour un certain temps, à tort ou à raison, pour notre bien ou pour nôtre mal, dans tous les cas, par la majorité ; quoique cette majorité ne soit pas aussi forte que le résultat électoral l'indique, cette majorité a néanmoins décrété un changement dans la politique fiscale du Canada. Ce changement ayant eu lieu, je n'hésite pas à affirmer que, tant que la leçon de notre propre expérience ne viendra pas s'ajouter aux leçons provenant de l'expérience d'autres pays et aux arguments fondés sur la raison et la vérité historique, il ne sera pas sage de renverser la politique fiscale qui a été adoptée.

M. BLAKE ET M. MERCIER A COUTEAUX TIRÉS.

Il ne sera pas sage de renverser la politique fiscale avant que l'expérience nous ait convaincus qu'elle n'est pas avantageuse ! Telles sont les propres paroles de M. Blake. Mais qu'a donc fait M. Blake depuis, si ce n'est de combattre le tarif *per fas et ne fas*, non-seulement sans lui accorder l'épreuve nécessaire, mais lorsqu'un grand nombre de libéraux admettent qu'il fonctionne à merveille, qu'il a été le plus puissant levier de la renaissance industrielle.

On se rappelle que les libéraux du district de Mont-

réal se réunirent, le 29 mars 1881, pour essayer de galvaniser leur parti, sous les auspices de M. Blake, venu expressément pour l'occasion. En cette circonstance, M. Mercier, alarmé des effets que pouvaient avoir les déclarations libres-échangistes de ses chefs, fit les observations suivantes dans le but de calmer l'opinion publique :

Quand nous sommes tombés du pouvoir, les revenus n'étaient pas assez élevés pour faire face aux légitimes besoins du gouvernement, et ils devaient être augmentés pour mettre fin aux déficits qui se multipliaient. Mais les conservateurs n'ont pas su se tenir dans les limites raisonnables, et ils ont élevé le tarif d'une manière exagérée.

"Pourtant, il faut être juste, cette augmentation, quelque considérable qu'elle fut dans son principe, n'a pas eu un mauvais résultat; elle a mis fin aux déficits, si on en croit sir Léonard Tilley, et elle a décidé les capitalistes à placer des sommes considérables dans les manufactures."

Mon opinion est que le parti libéral devra se rappeler ces deux résultats avant de modifier le tarif, et ne rien faire sans consulter l'opinion des hommes d'affaires et des manufacturiers qui, en définitive, doivent avoir quelque chose à dire sur un sujet qui les intéresse à un si haut degré. Non que leur opinion doive prévaloir seule, j'ai trop de respect pour le peuple au général pour dire une chose semblable, mais ce que je veux dire, c'est que les vues et les intérêts des hommes d'affaires doivent nécessairement être respectés quand il s'agit de modifications importantes dans le tarif, car, faites légèrement et brusquement, elles peuvent ruiner ces intérêts sans soulager le peuple, et causer des perturbations commerciales fort dangereuses dans un pays où tous les intérêts sont si intimement liés les uns aux autres.

ENCROUTÉS DANS L'ERREUR.

Cette déclaration de M. Mercier n'est nullement autorisée et ne peut avoir pour effet de tromper que ceux qui veulent bien se laisser tromper. Si l'on veut connaître les véritables intentions du parti libéral au sujet du tarif, qu'on lise la déclaration suivante que M. Blake a été amené à faire l'an dernier dans le cours d'un débat aux Communes sur la question de l'émigration :

M. BLAKE : L'honorable député de Caldwell prétend que ses amis étaient justifiables de mentionner cette question de l'émigration, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, mais que l'opposition actuelle n'a pas les mêmes droits.

M. WHITE : L'honorable député n'expose pas assez clairement son argumentation. J'ai dit que les conservateurs, quand ils étaient dans l'opposition, avaient le droit de discuter cette question de l'émigration, parce qu'ils offraient en même temps le remède—le protection—qui doit procurer du travail à la classe ouvrière, et diminuer par ce moyen le chiffre de l'émigration. Mais les députés de l'autre côté de la Chambre n'ont jamais suggéré de remède.

M. BLAKE : Oui, nous avons un remède. Notre politique consisterait à revenir à l'ancien système de droits qui était en force lorsque nous étions au pouvoir.

Est-ce assez explicite ?

Après une pareille déclaration, corroborée par bien d'autres, il est bien évident que les partisans de la protection n'ont pas autre chose à attendre que la guerre à outrance de la part des chefs du parti libéral.

ENCORE UN GRIT POUR LA PROTECTION.

Remontons à 1870. On voit que ce n'est pas d'hier que les libéraux haut-canadiens se prononcent en faveur de la protection.

Voici le langage que tenait M. Cameron, député de South Huron, le 27 avril 1870, à l'occasion d'une proposition de sir Francis Hincks, demandant d'augmenter le droit sur la houille, le blé et la farine :

Pourquoi les Américains voudraient-ils renouveler le traité de réciprocité ? Tous les marchés du Canada ne leur sont-ils pas ouverts, tandis que les leurs nous sont fermés pour presque tous les articles. Pour établir mes vues, je cite J. S. Mill, qui dit que, dans certains cas, une politique de représailles est justifiable. Appuyée sur cette opinion, nous pouvons nous passer de celle des journaux qui combattent le projet. Voilà dix ans qu'on nous dit que la réciprocité ne peut manquer d'arriver bientôt. Je suis néanmoins de l'avis du député de Cumberland, que le temps est arrivé pour nous de suivre une politique indépendante sur le sujet de consulter nos intérêts sans tenir compte de ce qui peut se dire ou se faire de l'autre côté des frontières. Pour n'avoir pas agi

ainsi, plusieurs industries languissent, d'autres sont arrêtées. Quelque chose semblable (la demande de renouveler le traité de réciprocité) se renouvelle chaque année et se renouvellera encore tous les ans, tant que le gouvernement canadien n'aura pas pris une attitude indépendante, dictée par les intérêts du Canada seulement.

LE CHAMPION DU LIBRE-ÉCHANGE NAGUÈRE PROTECTIONNISTE.

Et M. Patterson, le fougueux député de South-Brant, qui tonne aujourd'hui avec tant de véhémence contre la protection ! Voici comment il s'exprimait en 1876 :

Je dois avouer que je suis en faveur d'une politique défensive. Je ne puis contempler avec plaisir le spectacle que nous offre notre pays. Nous vivons près d'un peuple qui est dix fois plus nombreux que nous, et dont les industries se sont développées, sous la protection, à un point tel qu'il peut même sur les articles dans la fabrication desquels l'Angleterre excelle, lui disputer la primauté. Pendant que ce peuple a établi contre nous un tarif hostile, nous avons les mains liées, et nous donnons un droit illimité au commerce de nos marchés.

M. Patterson n'a jamais encore expliqué d'une façon satisfaisante sa conversion économique. Et ce sont ces mêmes hommes qui reprochent aux conservateurs d'être trop dévoués à leur parti.

Ce n'est pas tout. A propos d'une motion demandant la formation d'un comité pour s'enquérir de la dépression du commerce, M. Patterson se prononçait non moins chaudement pour la protection. Citons encore :

Le député de Waterloo-Sud a prédit que la protection aurait pour résultat de stimuler l'industrie au point de faire surgir plus de fabriques que le pays ne peut en contenir ; ce qui amènera la baisse dans les prix et ruinera le fabricant. Si ce résultat se produit, et je crois que l'honorable monsieur a raison de le prévoir, il sera dû aux efforts de ceux qui demandent aujourd'hui la protection. Les prix tomberont, et le chaland en profitera en obtenant les effets à meilleur marché qu'aujourd'hui. Cela aura simplement l'effet de faire passer la concurrence américaine à nos propres manu-

factures entre elles, et le consommateur en aura le bénéfice, tandis que le pays aura dans ces industries une cause de richesse.

S'il est vrai, comme le prétend M. Patterson, que la protection aura pour effet de faire baisser les prix, par suite de la concurrence produite par la fabrication indigène, que devient alors la sempiternelle affirmation du *Globe* et de ses satellites, que la protection a l'effet contraire ? Ah ! ça, entendez-vous, messieurs les libéraux.

Passons maintenant à M. Norris, ancien député du comté de Lincoln aux Communes. C'est encore un libéral qui rend hommage aux bons effets de la protection :

"Quelle garantie ont-ils pour risquer leurs capitaux dans les manufactures, exposées constamment à un changement de tarif qui paralyse tout. (Applaudissements)."

"Il y a, à côté de nous, une population de quarante millions avec lesquels nous ne pouvons commercer. Notre pays offre des avantages immenses et c'est pourtant encore le plus arriéré de l'Amérique, " faute d'encouragement aux manufactures."

"Nos manufactures ne reçoivent pas la protection nécessaire. Les capitalistes n'osent pas risquer leurs fonds dans les manufactures, exposés constamment à un changement de tarif qui paralyse tout," s'écrie M. Norris. S'il en est ainsi, n'est-ce pas la meilleure condamnation des libéraux qui cherchent à paralyser l'industrie en menaçant les capitalistes de changements de tarif ?

ASSOMMÉS PAR UN AMI.

Terminons par un discours aussi pratique que bien pensé, prononcé dans la chambre de Toronto, à sa dernière session, par un libéral important, M. Nelson, député de Lincoln. Ce député n'a pas voulu se joindre aux dénonciations de ses collègues contre la politique nationale. Loin de là,

il a déclaré que tout en étant partisan du cabinet Mowat, il supporterait la politique fiscale de sir John A. Macdonald s'il siégeait aux Communes. Il est facile de s'expliquer que ce discours a produit une profonde sensation dans tous les cercles politiques d'Ontario. C'est un coup sérieux porté à l'agitation montée par M. Blake contre le tarif :

M. Nelson, prenant la parole, dit :

La Chambre n'a pas su apprécier la politique nationale à sa juste valeur. Je traiterai la question de commerce sans esprit de parti, et je dois dire que la politique nationale a procuré des avantages à toute la population du pays. (Applaudissements du côté de l'opposition.)

Tous les honorables députés qui ont suivi les effets de la politique nationale inaugurée par sir John A. Macdonald ont dû remarquer les grands avantages qui en ont découlé (applaudissements) dans toutes les villes et les villages où il y a des manufactures, vu l'ouvrage qu'elle a fourni constamment depuis qu'elle a été inaugurée. (Écoutez, écoutez.)

Quelle était la position des manufactures canadiennes en 1876, 77, 78 et 79 ? Toutes les personnes qui sont au courant des affaires savent qu'elles étaient alors arrêtées presque complètement, pour ainsi dire, (écoutez, écoutez) et que les ouvriers qui étaient employés dans ces établissements ont été enfin forcés de les abandonner. D'abord, ils étaient obligés de travailler la moitié du temps à bas prix, et plus tard, les plus habiles parmi eux ont été obligés de quitter le pays, en quête de travail de l'autre côté de la frontière. (Écoutez, écoutez.) Pendant les années que je viens de mentionner, on s'est adressé souvent à l'ancien gouvernement fédéral, afin de faire modifier le tarif qui était alors en vigueur. Plusieurs délégations ont eu des entrevues avec le gouvernement à ce sujet, et on a fait toutes les démarches possibles pour faire hausser le tarif. Il est bien vrai qu'on a accordé une augmentation de $\frac{1}{2}$ pour cent, mais cela n'équivalait presque à rien. (Écoutez, écoutez.) Tout le monde se rappelle qu'à cette époque l'or valait de \$1.10 à \$1.14, et celui qui désirait acheter des marchandises de l'autre côté de la frontière, pourrait emporter son or, le vendre, acheter des marchandises et les transporter ici, la prime qu'il avait touchée sur son or étant à peu près suffisante pour payer les droits sur les marchandises et les frais de transport. (Écoutez, écoutez.)

Lorsque le gouvernement du jour est arrivé au pouvoir à Ottawa, les droits ont été augmentés, et c'est alors que nos manufactures ont commencé à prospérer, et depuis, elles ont peine à remplir les commandes qui leur sont confiées (ap

plaudissements). Tous ceux qui avaient été obligés d'aller à l'étranger, parce que la protection leur faisait défaut, ont été heureux de pouvoir trouver de l'ouvrage dans leur pays natal et y sont revenus. Les gages ont augmenté et l'ouvrage n'a pas fait défaut depuis. Nos manufactures ont autant d'ouvrage qu'elles peuvent en faire, et plusieurs même ont été agrandies, vu l'accroissement des affaires [applaudissements]. A ma porte se trouve une manufacture où, avant l'automne de 1878, on n'employait que soixante ouvriers, tandis que 125 hommes y travaillent aujourd'hui [applaudissements]. Les produits de cette fabrique sous le gouvernement Macúenzie ne valaient guère que \$50,000 à \$60,000 par année, tandis qu'ils atteignent maintenant une valeur de \$125,000 par année [applaudissements]. Un autre établissement qui, en 1829, ne fabriquait des marchandises que pour une valeur de \$30,000, bien que trois commis-voyageurs fussent employés constamment pour vendre ces marchandises, a fabriqué, l'année dernière, des marchandises valant \$100,000 [applaudissements]. Et de plus, toutes ces marchandises ont été vendues facilement [applaudissements].

Je sais que je suis entouré de libres-échangistes (pris de "non, non,") mais cela ne m'empêchera pas d'exprimer sincèrement mon opinion [applaudissements du côté de l'opposition]. Je dois ajouter que le prix des marchandises en question n'a pas haussé. (Applaudissements du côté de l'opposition).

On dit que les consommateurs paient un prix plus élevé pour les articles dont ils ont besoin depuis que le système de protection a été adopté. Généralement, les gages des ouvriers sont plus élevés qu'ils ne l'étaient il y a trois ou quatre ans et, en conséquence, la matière première est un peu plus cher, de sorte qu'il peut se faire que le prix de certaines marchandises soit un peu plus élevé qu'auparavant ; mais, si tel est le cas, il ne faut pas s'en prendre à la modification du tarif : cela est dû à l'augmentation de la valeur de la matière première et du travail, les gages ayant été haussés (écoutez ! écoutez !)

Quelques honorables districts ruraux diront peut-être que les consommateurs et les agriculteurs paient un prix trop élevé pour toutes les marchandises dont ils ont besoin, mais cette question doit être envisagée à un point de vue pratique. Ils constateront que la prospérité des villes et villages a fait augmenter considérablement la valeur de la propriété foncière (écoutez ! écoutez !) et partout où il y a des manufactures le cultivateur peut vendre les produits de sa ferme à un prix plus élevé qu'il n'en retirait s'il les exportait. Enfin, le cultivateur, grâce à la politique nationale, obtient pour les produits 15 à 30 pour cent de plus que s'il les vendait pour l'exportation. (écoutez ! écoutez !) Sans la protection nos ou-

vri
de
écc
écc
ava
cha
(écc
lieu
a é
C
très
rab
ann
mil
deu
ar
en j
tion
telle
et c
Ain
180
la g
née
cap
a ét
et e
Etat
L
trao
je v
le v
tatio
L
rite,
Léon
serv
nale
mèn
que
qual
obte
des
Si
en so
loca
meu
man

vriers seraient forcé de chercher de l'ouvrage de l'autre côté de la frontière et les cultivateurs, en conséquence, devraient écouler leurs produits sur les marchés américains (écoutez ! écoutez !) Aujourd'hui le cultivateur trouve un marché avantageux à sa porte, et, s'il paie un peu plus pour les marchandises qu'il achète, il n'a aucune raison de s'en plaindre (écoutez ! écoutez !) Je crois que la politique nationale, au lieu d'avoir été préjudiciable aux intérêts du cultivateur, lui a été très favorable (applaudissements.)

Quelques honorables députés prétendent que le pays était très prospère lorsque nous importions une quantité considérable de marchandises ; mais, si nous exportions, chaque année du blé, du bétail et du bois pour une valeur de deux millions, et importations des marchandises au montant de deux millions et un quart, et que cela continuât d'année en année, il est évident que le pays irait s'appauvrissant de jour en jour (écoutez ? écoutez !) Il nous faudrait subir cette situation et il n'y aurait aucun moyen d'y échapper. Dans de telles circonstances la dette publique augmentera rapidement et c'est le peuple qui paie les intérêts sur cette dette (écoutez ! Ainsi il y a quelques années aux Etats-Unis, l'or était coté à 180 (un député : " 249 ") et voici ce qui est arrivé : tant que la guerre a dure le chiffre des exportations a diminué d'année en année et on se demandait si le pays serait jamais capable de s'acquitter de sa dette. Mais, lorsque la guerre a été terminée, les exportations ont commencé à augmenter et enfin ont fini par toujours excéder les importations, et les Etats-Unis ont trouvé moyen de payer leur dette énorme.

L'or tomba au pair et il faut attribuer le fait au surplus extraordinaire des exportations venant des Etats-Unis, tel que je viens de l'expliquer. Ainsi la chose s'explique elle-même, le vrai secret de prospérer est de faire en sorte que nos exportations excèdent nos importations. (écoutez ! écoutez.)

L'orateur dit qu'il est disposé à accorder à chacun son mérite, et à ce sujet il se croit obligé de reconnaître que sir Léonard Tilley, ministre des finances, a rendu de grands services au pays depuis l'introduction de la politique nationale. L'honorable ministre des Finances a voulu visiter lui-même toutes les manufactures du pays, il ne faut pas croire que cette inspection fut toute dans l'intérêt des fabricants ; non il voulait s'assurer par lui-même de la quantité et de la qualité des produits manufacturés, de la manière dont on obtenait la matière première, et comparer les prix avec ceux des Etats-Unis.

Sir Léonard Tilley a recommandé aux fabricants de faire en sorte que le prix de revient des articles de consommation locale fut réduit autant que possible ; le désir du gouvernement étant que le consommateur put se procurer les produits manufacturés dans le pays au taux le plus réduit. Aussi,

ajoute l'orateur, sir Leonard Tilley a droit à la reconnaissance du pays, pour les démarches par lui faites pour bien se renseigner à ce sujet en visitant toutes les manufactures du pays. (app).

Qu'arrivait-il les années dernières ? Les industries traversant la frontière et s'y procuraient l'outillage et le matériel nécessaire pour l'opération de leurs manufactures sans être obligés de payer de droits pour introduire ces objets dans le Canada. Il peut prouver que dix à douze remorqueur en opération aujourd'hui de ce côté-ci du canal Welland ont été ainsi construits. Rien de semblable ne se produit depuis l'introduction de la politique nationale. Le fabricant des Etats-Unis n'a plus à espérer aucune prime pour les articles qu'il manufacture et il existe maintenant un droit sur ces importations.

M. WAITE—A combien s'élève-l'il ?

M. MILLER—Cet impôt a déjà été de 17½ par cent.

M. NELSON—Que l'honorable député de Muskoka me permette de lui dire que pendant la dernière administration libérale ces bâtiments et leur équipement entraient en franchise dans le pays. Aujourd'hui ils paient dix pour cent, et bien que ce tarif ne soit pas encore assez élevé, il faut reconnaître un signe de progrès. J'aimerais voir toute notre marine construite dans tout le pays (applaudissement sur les bancs de l'opposition). Citons un exemple. Il n'y a encore que peu d'années, Sainte-Catherine n'était qu'une place d'importance secondaire ; si aujourd'hui cette ville jouit de quelque renommée, elle la doit à des chantiers de navires. (Ecoutez ! Ecoutez !) C'est là son seul mérite. Construite sur une petite péninsule, elle n'a pas de voisins et sa population ne se serait pas augmentée, sans l'arrivée d'abord des charpentiers de navires suivis ensuite des ouvriers menuisiers, etc., etc. Une fois l'exemple donné, les médecins et les avocats se présentèrent puis les mécaniciens, les épiciers, et les autres corps de métiers. Telles sont les circonstances qui ont fait de la ville de Sainte-Catherine ce qu'elle est aujourd'hui et elle ne doit en progrès qu'à la politique nationale.

J'ai été moi-même témoin des dommages causés par l'entrée en franchise dans cette partie du Canada des navires construits à l'étranger. J'ai dans le temps suivi l'exemple général, mais je reconnais aujourd'hui que j'ai eu tort, et aujourd'hui je viens déclarer publiquement que si nous voulons acquérir pour notre pays l'importation qu'il mérite, il nous faut encourager nos industries locales (app).

Je sais bien qu'on va me dire que, du moment qu'on peut trouver aux Etats-Unis un article pour lequel nous aurons à payer moins cher qu'au Canada, nous devons profiter de l'occasion. Ainsi, le cultivateur peut bien dire : du moment qu'il m'est donné de me procurer de l'autre côté des lignes

mes
je de
qu'il
un a
cons
devo
prod
app)
Il
fit, r
prov
popu
augr
gran
dans
nous
nale.
Au
tous
local
qu'il
dire, e
nom
établ
tenir
sur le
Je
cette
aux
tance
comm
tion (a
gram
L'ex
à me
tants
de la
à la c
de sir
M. J
ment
N
asserti
M. J
memb
nent
cas—
Etats-
Canada

mes instruments oratoires à meilleur marché qu'au Canada, je dois me prévaloir de la circonstance. " Seulement il oublie qu'il envoie son argent à l'étranger, tandis qu'en achetant un article fabriqué au Canada, et cet article, et l'argent du consommateur reste dans le pays ; c'est là ce que nous devons tous désirer. (App.) Gardons au milieu de nous les produits de nos manufactures et l'argent qu'ils représentent app).

Il n'y a pas de doute que le fabricant retire un certain profit, mais il encourage nos artisans, l'argent payé pour les provisions, ou habillement ne sort pas du pays. De plus, la population augmente, les villes surgissent et les propriétés augmentent en valeur. (Ecoutez, écoutez). Les enfants grandissent, et deviennent de bons citoyens élevés et grandis dans un pays comme notre beau Canada. (App.) Tout cela nous ne le devons qu'à la continuation de la politique nationale. (Ecoutez, écoutez).

Aussi, je le répète, dans mon opinion, c'est le devoir de tous les cultivateurs canadiens d'encourager les industries locales— (Appl. sur les bancs de l'opposition). Je sais bien qu'il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, et qu'il me sera impossible de convaincre un certain nombre de cultivateurs que la politique nationale a été établie pour leur protection. Cela ne m'empêche pas de soutenir que tous nous devrions être protectionnistes. (Appl. sur les bancs de l'opposition).

Je ne pensais pas qu'on soulèverait cette question devant cette chambre. Je ne croyais pas qu'elle se rattachât en rien aux intérêts locaux. Quoiqu'il en soit, et dans les circonstances actuelles, je crois de mon devoir de faire savoir à mes commettants ma manière de voir sur cette importante question (appl.) et je m'engage de plus à rester fidèle à mon programme.

L'expérience des vingt dernières années n'est pas de nature à me faire changer d'opinion. J'ai déclaré à mes commettants que les questions de commerce n'étaient pas du ressort de la législature de la province, mais arrivant mon avènement à la chambre des Communes, j'appuierais le gouvernement de sir John A. Macdonald sur la question de la protection.

M. LAUDER.—M. Neelon semble oublier que ce gouvernement est libre-échangiste.

N. DÉPUTÉ MINISTÉRIEL.—Je vous défie de prouver cette assertion devant le peuple. (Rire.)

M. NEELON.—Je voudrais adresser une seule question aux membres de cette chambre, à quelque parti qu'ils appartiennent:—Si la politique nationale a produit—ce qui est le cas—pendant de nombreuses années, de heureux résultats aux Etats-Unis, pourquoi n'en serait-il pas de même pour le Canada? (Appl.) L'ère de prospérité dans laquelle nous

entrons, et l'exemple du pays voisin, prouvent abondamment la sagesse du gouvernement fédéral en inaugurant cette nouvelle politique. (Appl.)

Ce discours vaut mieux que tous les arguments que nous pourrions énoncer. Venant d'un libéral éprouvé et occupant une position importante dans le commerce, on ne saurait en mettre en doute la sincérité. C'est pour le moment la dernière pièce de notre dossier, et ce n'est pas à tort que nous la considérons comme une pièce de résistance.

Conclusion : Il faut que la politique nationale soit bien avantageuse au pays pour que des libéraux aussi prononcés soient forcés d'en reconnaître l'excellence.

Aux électeurs d'agir en conséquence.

L'AGRICULTURE PROTÉGÉE.

A la dernière session du parlement fédéral, le chef du parti libéral dans la province de Québec, M. Laurier, proposa à la chambre d'enlever les droits imposés sur les produits agricoles, sur le charbon et le coke importés de l'étranger.

C'était vouloir détruire une partie de la politique nationale inaugurée le 14 mars 1879, pour protéger et favoriser les intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du Canada. La question de protection a été discutée longuement devant les électeurs, durant la dernière élection générale, et chacun connaît et se rappelle le verdict qui a été rendu par eux, le 17 septembre 1878. Le peuple s'est alors, par une immense majorité, prononcé en faveur de la protection non-seulement des intérêts agricoles, mais encore des intérêts miniers et manufacturiers du pays.

No
1879,
duits
produ
pour
cris
aux
fusser
pays
sur no
des re
taient
l'échan

Dan
de pro
tion m
année,
farines
y prem
n'étiom
étrang
vaient
d'avan
et une
conser

avant
faisaian
aux ma

Plus
deman
toutes

M. B
1378, m
blé-d'in
M. Joly
bec, se

Nos agriculteurs, avant le remaniement du tarif de 1879, voyaient avec regret nos marchés inondés de produits américains, admis en franchise, tandis que les produits agricoles canadiens étaient lourdement taxés pour entrer aux Etats-Unis. Ils demandaient à grands cris une protection qui assurerait le marché national aux producteurs nationaux, et que les mêmes droits fussent imposés sur les produits agricoles importés des pays étrangers en Canada, que ceux qui étaient imposés sur nos produits par ces mêmes pays. Ils se plaignaient des relations douanières injustes et inégales qui existaient entre le Canada et les Etats-Unis relativement à l'échange des produits agricoles.

Dans un pays comme le nôtre, qui fournit plus de produits agricoles qu'il n'en faut pour la consommation nationale, nous importions de l'étranger, chaque année, des quantités considérables de grains et de farines qui étaient mises en vente sur le marché et qui y prenaient la place de nos produits canadiens. Nous n'étions plus en possession du marché national, et les étrangers, sans payer aucune charge ni taxe, y trouvaient, pour la vente de leurs produits agricoles, autant d'avantage que nos cultivateurs. Il y avait là injustice, et une injustice grave, pour nos agriculteurs. Le parti conservateur a compris cette injustice, et il s'est fait, avant 1878, en chambre, l'écho des plaintes qui se faisaient entendre au dehors pour demander remède aux maux existants.

Plusieurs motions ont été faites, aux Communes, pour demander cette protection tant désirée ; mais elles ont toutes été renvoyées.

M. Béchard, un fervent libéral, a tenté, le 9 avril 1878, mais sans succès, de faire imposer une taxe sur le blé-d'inde et l'avoine importés dans ce pays. L'honorable M. Joly, le chef des libéraux dans la province de Québec, se prononçait, en 1876, pour l'imposition de droits

sur tous les produits étrangers, si ce n'est sur la matière première requise pour nos manufactures (voir plus loin opinion de M. Joly). Cependant, l'administration libérale est restée sourde à ces légitimes demandes,—et elle s'est obstinée jusqu'au bout, dans son refus. La question a été portée devant le peuple en 1878, et les électeurs se sont prononcés en faveur d'une politique nationale, d'un système de protection générale, et ils ont élu des députés favorables à leurs intérêts sous ce rapport. Les électeurs ont renvoyé dans les froides régions de l'opposition les membres de l'administration Mackenzie, qui refusait obstinément de rendre justice à l'industrie agricole et aux autres industries.

Le parti conservateur est arrivé au pouvoir avec un programme approuvé par la masse du peuple du Canada.

Il lui incombait donc de mettre en opération la saine politique qu'il avait annoncée avant et pendant les élections. Aussi son premier soin a été d'accomplir les promesses qu'il avait faites au peuple et d'adopter une politique nationale qui, par un remaniement judicieux du tarif, devait faire bénéficier et favoriser les intérêts agricoles, miniers, manufacturiers et autres du Canada. Quel était le principe qui devait présider à ce remaniement de tarif? Ce principe était de protéger tout ce que nous pouvions produire.

PROTECTION AUX INTÉRÊTS AGRICOLES

Le gouvernement actuel s'est mis à l'œuvre, et après un travail consciencieux, il a, le 14 mars 1879, doté le pays d'un tarif qui est essentiellement protecteur, et qui a contribué largement à rendre la prospérité à toutes nos industries en souffrance. L'industrie agricole n'a

pas
curr
disp
ché
vant
étaie
15 ce
et le
tins
cinq
quar
quar
par l
rem.
porta
étran
Le ta
pend
suit
voud
rétab
Av
dien
nous
navig
tarif,
porta
et de
porta
bles
besoin
tions
excéd
Notre
coles.
fallait

pas été négligée dans ce tarif. Elle subissait une concurrence ruineuse de la part des étrangers. Pour faire disparaître cette concurrence et lui assurer le marché national, il a été imposé des droits de douanes suivants sur les produits agricoles étrangers qui auparavant étaient admis en franchise : sur le blé, l'orge et les fèves 15 centins par minot, sur le sarrasin, l'avoine, les pois et le seigle, 10 centins par minot, sur le maïs, sept centins et demi par minot, sur la farine de blé et de seigle, cinquante centins par baril, sur la farine de blé-d'inde quarante centins par baril, sur la farine de sarrasin, un quart de centin par livre, sur la farine d'avoine $\frac{1}{2}$ centin par livre, et sur toute autre farine 20 pour cent *ad valorem*. Ces droits ont eu pour effet de diminuer les importations pour la consommation, des grains et farines étrangères, sans nuire à notre commerce d'exportation. Le tarif actuel a été un succès pour l'agriculture—Cependant le parti de la réforme, dans la lutte qu'il poursuit sans pitié comme sans jugement, contre ce tarif, voudrait faire déclarer par le pays qu'il serait mieux de rétablir l'ancien état de choses.

Avant l'adoption du tarif actuel, le cultivateur canadien était placé dans une position injuste. En effet, si nous consultons les tableaux du commerce et de la navigation, pour les années antérieures au nouveau tarif, nous constatons que chaque année le Canada exportait à l'étranger des quantités considérables de grains et de farine, et que chaque année aussi le Canada importait, pour la consommation, des quantités considérables de grains et farines étrangers. Nous n'avions pas besoin de ces produits, car chaque année nos exportations de grains et de farines de provenance canadienne excédaient nos importations pour la consommation. Notre marché étant ainsi envahi par ces produits agricoles étrangers dont nous n'avions pas besoin, il nous fallait expédier nos propres produits sur les marchés

étrangers, et la plus grande partie de ces exportations se faisait aux Etats-Unis. Les Américains qui nous envoyaient beaucoup de leurs produits agricoles n'avaient rien à payer pour entrer sur notre marché ; et de notre côté, pour profiter de leurs marchés nous étions forcés de verser dans le trésor des Etats-Unis des montants considérables—Sous l'ancien tarif en force au Canada, le blé étranger était admis en franchise, de même que l'orge ; les fèves, le sarrasin, le maïs, l'avoine, les pois, le seigle, la farine de sarrasin, la farine de blé-d'inde, la farine d'avoine, la farine de seigle, et la farine de blé. Tous ces produits venant de l'étranger étaient admis en franchise en Canada. Cependant nous exportions les mêmes produits à l'étranger, et quand nous les exportions aux Etats-Unis, nous avions à payer sur le blé une taxe de 20 centins par minot ; sur l'orge et le seigle une taxe de 15 centins par minot ; sur les fèves et le sarrasin, une taxe de 10 par cent ; sur le maïs et sur l'avoine une taxe de 10 centins par minot ; sur les pois et sur la farine de sarrasin, une taxe de 20 pour cent ; sur la farine de blé-d'inde, une taxe de 10 pour cent, sur la farine d'avoine, une taxe de $\frac{1}{2}$ centin par livre, sur la farine de seigle, une taxe de 10 pour cent, et sur la farine de blé, une taxe de 20 pour cent.

Pour placer ces produits sur les marchés américains, nous étions obligés de payer des taxes considérables tandis que les Américains avaient le droit d'apporter ces mêmes produits sur nos marchés et de les offrir en vente sans payer un seul sou de droit. Il y avait là une grande injustice envers nos cultivateurs ; elle a été signalée par le peuple dès avant les élections de 1878, et les électeurs ont déclaré, par leurs suffrages, qu'ils voulaient la voir disparaître. Nos cultivateurs caresaient l'idée d'une réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis, mais était-il possible d'entretenir cette idée dans les circonstances particulières où

nous étions placés ? D'un côté, les Etats-Unis avaient l'entrée en franchise de leurs produits agricoles sur nos marchés, et de l'autre nous payions sur ces mêmes produits, exportés chez eux, des droits considérables qui enrichissaient leur trésor, nous ne pouvions pas espérer que les Américains renonceraient à cet avantage qu'ils avaient sur nous. Sur les produits que nous venons de nommer, les droits que nous avons payés aux Etats-Unis, en 1877, se sont élevés à une somme de deux millions de piastres. Par qui cette somme a-t-elle été payée ? Par le cultivateur canadien, et pour le prouver, il suffit de prendre l'argument que nos adversaires ont partout cherché à faire valoir. Ils ont prétendu que nous ne commandions pas les prix du marché pour les grains. Eh bien ! Supposons que tel soit le cas et que nous ayons à accepter, pour nos grains, le prix des marchés de Liverpool, de Chicago, de Boston ou d'autres places. Pour avoir les prix reçus dans ces marchés, il nous a fallu déduire de ces prix les frais de transport, d'assurance et d'entre-ôt, et de plus les droits de douanes que nous avons payés pour arriver à ces marchés. Il y a donc eu une perte considérable sur les prix des grains vendus en Canada pour l'exportation à l'étranger. Qui a souffert de cette perte ? Le cultivateur canadien, et nul autre. Il est très intéressant de consulter les tableaux du commerce et de la navigation, pour l'année fiscale 1876-77, et de constater quel a été notre commerce d'exportation des produits agricoles aux Etats-Unis. Sur cette exportation, le cultivateur canadien a perdu près de trois millions de piastres.

Nous avons exporté aux Etats-Unis durant l'année en question les produits suivants qui étaient de provenance canadienne : 6,243,083 minots d'orge, ayant une valeur de \$4,503,117, et chargés d'un droit de douane de 15 centins par minot ; 470,472 minots de pois, ayant une valeur de \$379,841, et chargés d'un droit de vingt

pour cent ; 348,946 minots de blé valant \$376,010, et chargés d'un droit de vingt centins par minot ; 118,281 minots de fèves valant \$117,920, et chargés d'un droit de 10 pour cent ; 405 minots de blé-d'inde valant \$167, et chargés d'un droit de 10 centins par minot ; 72,378 minots d'avoine, valant \$24,906, et chargés d'un droit de 10 centins par minot ; 95,065 minots de seigle, valant \$65,163, et chargés d'un droit de 15 centins par minot ; 3,928 minots d'autres grains, valant \$3,018, et chargés d'un droit de 10 pour cent ; 80,405 quarts de fleur de blé valant \$178,989, et chargés d'un droit de 20 pour cent ; 11,991 quarts de farine d'avoine valant \$48,758, et chargée d'un droit d'un demi centin par livre ; 2,377,120 livres de laine, valant \$681,978, et chargées d'un droit de 10 centins par livre et de onze pour cent *ad valorem* ; 26,195 quintaux de lin, valant \$182,979, et chargés d'un droit d'entrée de 2 centins par livre ; 7,496 chevaux, valant \$668,467, et chargés d'un droit de 70 par cent ; 13,851 bêtes à cornes, valant \$268,317, et chargées d'un droit de 20 par cent ; 198,829 moutons, valant \$536,648, et chargés d'un droit de 20 pour cent. Le montant total des droits payés aux Etats-Unis sur l'exportation de ces articles a été de \$3,000,000.

Cependant, tous les articles de même espèce qui ont importés par quantités considérables des Etats-Unis, durant cette année 1876-77, n'ont eu rien à payer pour entrer en Canada, à l'exception des animaux qui étaient chargés d'un droit de dix pour cent.

Le trésor américain s'est donc enrichi de près de \$3,000,000 au préjudice du cultivateur canadien, tandis que le cultivateur américain n'a eu rien à payer au trésor canadien, pour avoir l'avantage de notre marché national.

Aussi, les Américains ont-ils, chaque année, profité largement des avantages que leur conférait l'ancien tarif en inondant notre marché de leurs produits agri-

co
de
du
Le
il
M.
la
van
dés
ru
I
agr
dim
Can
qui
est
met
A
l'opi
ils o
la p
opin
oriti
cule
que
avoi
ce q
publ
l'effe
No
ayon
tant
les c

coles. Ils ont joui de notre marché ; ils ont bénéficié de nos prix et ils n'ont rien versé dans le trésor public du Canada.

Eh bien, il s'agissait de faire cesser cet état de choses. Le parti conservateur s'était engagé à rendre justice, et il l'a fait libéralement en 1879.

Le moyen qu'il a employé a été d'imposer la taxe que M. Laurier et les autres députés libéraux ont voulu, à la dernière session, faire enlever. Cette taxe est à l'avantage du cultivateur canadien. Il n'est donc pas désirable qu'elle soit enlevée.

Elle a eu pour effet de faire diminuer la concurrence ruineuse que le cultivateur subissait sous l'ancien tarif.

Il est vrai que nous importons encore des produits agricoles des pays étrangers ; mais leur importation a diminué d'une manière sensible ; et ceux qui entrent en Canada pour la consommation sont frappés d'une taxe qui tombe dans le coffre public. Le montant ainsi payé est autant que le peuple du Canada n'est pas obligé d'y mettre.

Avant 1878, les chefs du parti conservateur avaient l'opinion que la protection nous serait avantageuse, et ils ont promis que s'ils étaient élus, ils nous donneraient la protection. Ils ont tenu leurs promesses, et leur opinion a été justifiée. Nos adversaires ont beaucoup critiqué ce tarif ; ils ont cherché à le tourner en ridicule. Lorsqu'il a été adopté, nous ne pouvions que donner notre opinion sur l'effet qu'il devait avoir ; mais aujourd'hui, notre opinion est confirmée par ce qui est arrivé depuis. En consultant les documents publics, nous avons la preuve que le tarif a produit l'effet que nous en attendions.

Nos importations ont-elles été diminuées ? Nous avons pris la peine de préparer un état se rapportant aux produits agricoles qui ont été affectés par les changements opérés en 1879. Par cet état, nous

constatons qu'une partie considérable de notre marché qui était autrefois occupés par des produits étrangers, a été conservée pour nos cultivateurs. Ils ont fourni pendant les deux dernières années, pour la consommation, un montant de \$23,298,005 d'articles qui étaient fournis auparavant par des étrangers. Ce chiffre peut paraître extraordinaire, mais il est exact. Pour rétablir notre comparaison, nous avons pris deux années sous le régime libéral et deux années sous le régime conservateur.

Pour l'administration libérale, nous avons choisi les années 1877 et 1878, et pour l'administration actuelle, les années 1880 et 1881. Nous avons comparé les importations et les exportations de ces quatre années, de manière à pouvoir baser une opinion, et voici le résultat auquel nous sommes arrivé :

Le son, le seigle et les autres grains importés en 1877 et 1878, se sont élevés à \$142,114, et ils paraissent avoir été consommés entièrement dans le pays, tandis qu'en 1880 et 1881, il n'en a été importé que pour \$58,876 dont \$48,709 pour la consommation. Les importations de foin, paille, pommes de terre et autres légumes ont été de \$194,922 dont \$198,922 pour la consommation, pour les deux premières années ; et de \$217,629 dont \$218,337 pour la consommation pour les deux dernières années ;—nous avons importé en 1877 et 1878 pour \$862,550 d'animaux, dont \$785,476 pour la consommation ; et en 1880 et 1881 pour \$609,345, dont 544,829 pour la consommation.

Le commerce de ces grains, farines et légumes durant les deux années 1877-1878 a été, pour les importations totales de \$27,523,386, et sur ce montant, \$27,521,884 était pour la consommation ; et durant les années 1880 et 1881, nous avons importé en grains, en farine et en légumes, pour une somme de \$25,533,899, dont \$4,465,526 seulement pour la consommation.

Il résulte de tous ces chiffres que pour les années que nous venons de comparer, nous avons sous le nouveau régime diminué notre commerce des importations totales de \$1,989,987, et des importations pour la consommation

de \$23,056,358 sur les grains, farines et légumes. C'est une marge satisfaisante pour nos cultivateurs.

Avant le changement du tarif, il nous a fallu aller chercher à l'étranger des grains, des farines et des légumes pour un montant de \$27,521,884 qui ont été consommés dans le pays, tandis que depuis le changement du tarif, nous ne sommes allés chercher de ces mêmes produits que pour un montant de \$4,465,526.

A quoi est due cette diminution dans nos importations pour la consommation ? Nous avons entendu nos adversaires nous parler du tarif. Ils ont exprimé des doutes sur son efficacité. Chacun reconnaissait la prospérité qui depuis son adoption règne dans l'agriculture, chacun se faisant dévôt, rendait des actions de grâce à la Providence pour ce qu'il était arrivé et n'attribuait rien au tarif. Nous devons attribuer beaucoup à la Providence ; Elle nous a bien servis sous le rapport des récoltes ; elle nous a aussi bien servis en nous donnant une majorité de députés favorables à la politique nationale ; elle nous a servis surtout en nous donnant un bon gouvernement qui a eu la force de changer la politique suivie avant 1879 et qui a contribué par là à amener la prospérité que l'on voit avec tant de plaisir régner partout aujourd'hui. A entendre parler nos adversaires, il aurait suffi de se croiser les bras et d'attendre.

Ces messieurs ont tant de confiance dans la Providence que pour eux, il n'était pas besoin de passer de nouvelles lois fiscales ; il suffisait de lever les yeux au ciel et d'ouvrir la bouche pour y recevoir les poulets tout rôtis. Nous avons toujours été d'avis qu'il fallait s'aider. Aussi les électeurs se sont aidés en envoyant au Parlement une majorité disposée à s'occuper d'eux et des intérêts nationaux et nous pouvons dire, aujourd'hui, qu'ils ont eu raison d'élire la majorité qui a travaillé ici à protéger nos industries en général et l'industrie agricole en particulier.

LA PROTECTION ET LE BLÉ.

Parlons d'abord du blé, le blé qui a été affecté par le tarif actuel. Le blé étranger, qui était admis en franchise avant le tarif actuel, a été frappé de quinze centins par minot. Quel a été l'effet de ce droit ? Nous allons le voir ; nos importations ont été beaucoup moins considérable que nos adversaires ne paraissaient s'y attendre en 1879. Ainsi, durant les années 1877 et 1878, les importations totales de blé ont été de \$11,356,972, et tout ce montant était importé au pays pour la consommation. Sous l'effet du tarif nos importations totales ont été de \$15,880,661 pour les années 1880-81 ; mais sur ce chiffre, il n'a été importé qu'une valeur de \$62,040 pour la consommation. Voyez la différence. Si nous passons à la farine de blé, nous constatons le même résultat. Pendant les années 1877 et 1878, il a été importé en totalité, et ce pour la consommation, de la farine de blé au montant de \$4,880,374 contre \$1,703,301, dont \$1,453,985 pour la consommation durant les années 1880 et 1881, nous voyons aussi que nous avons importé en farines de toutes sortes [à l'exception de la farine de blé], pendant les années 1877 et 1878, pour un montant de \$1,582,933, dont \$1,582,431 pour la consommation, et durant les deux dernières années pour un montant de \$926,929 dont \$920,474 pour la consommation, soit une diminution assez considérable en faveur du tarif actuel. On a dit dans les journaux libéraux que plusieurs moulins manquant d'ouvrage avaient été fermés depuis 1879. Cette assertion n'est pas exacte. Les chiffres que nous venons de citer nous démontrent que depuis l'inauguration du tarif actuel nous n'avons pas diminué nos importations de farine et cependant nous avons augmenté l'exportation de ce produit. Ainsi en 1880 et 1881, nos exportations en farines de toutes sortes ont excédé celles de 1877 et de 1878 de \$640,068 pour la farine canadienne, et de \$373,563 pour la farine étrangère : nos moulins ont donc moulu plus de grains et fait plus de farines depuis le changement de tarif.

Si nous regardons quel a été l'effet du tarif sur le maïs, nous voyons que durant les années 1877 et 1878, il a été importé du maïs pour un montant de \$7,795,162, et tout ce montant paraît avoir été consommé dans le

pays ; et durant les deux dernières années, nos importations ont été de \$6,594,081, dont \$1,689,169 pour la consommation.

LA PROTECTION ET LES AUTRES GRAINS.

Maintenant, passons à l'avoine. Durant les années 1877 et 1878, il a été importé en avoine pour un montant de \$1,262,123, et tout cette quantité paraît avoir été consommée dans le pays, tandis que durant les deux dernières années, nous avons plus importé que pour \$91,856, dont \$60,452 pour la consommation.

Quant aux pois et aux fèves, nous constatons que nos importations en 1877 et 1878 se sont élevées à \$34,399 pour la consommation, tandis que nous n'avons importé durant les années 1880 et 1881 que pour un montant de \$26,854 dont \$25,996 pour la consommation.

L'ORGE.

Si nous passons à l'orge, nous constatons que pour les années 1877 et 1878, les importations se sont élevées à \$324,387, et ce montant paraît avoir été consommé dans le pays, tandis que durant les années 1880 et 1881, nous avons importé de l'orge pour un montant de \$15,814 dont \$14,926 pour la consommation.

Par les chiffres que que nous venons de donner, nous n'avons fait voir qu'une partie de la question qui nous occupe actuellement. Nous avons démontré que les prédictions que nous avons faites au peuple à savoir que le changement de tarif aurait pour effet de diminuer les importations pour la consommation, s'étaient réalisées. Quels sont ceux qui ont profité de la diminution dans nos importations des produits agricoles ? Ce sont nos cultivateurs. Ils ont trouvé sur notre marché une place qui était autrefois occupée par les produits étrangers. Ils ont fourni durant les années 1880 et 1881, des grains,

farines, foin, légumes et animaux pour une valeur de \$23,298,005 de plus que durant les années 1877 et 1878. En comparant les deux dernières années avec les deux années précédentes, nous constatons que nous avons diminué les importations pour la consommation d'une somme de \$11,294,932 pour le blé ; de \$3,376,389, pour la farine de blé ; de \$658,957, pour les autres farines de \$6,155,993, pour le maïs de \$1,201,671, pour l'avoine ; de \$8,403 pour les pois et les fèves ; de \$309,461 pour l'orge ; et de \$93,045 pour le son, le seigle et autres grains, faisant un total de \$23,099,211. Si nous ajoutons à cela une somme de \$241,647, étant la diminution sur l'importation des animaux, et si nous déduisons \$24,415 pour l'augmentation de nos importations pour la consommation sur le foin, la paille, les pommes de terre et autres légumes et \$18,438 pour importations de grains et farines nous nous trouvons à avoir éloigné de notre marché national une valeur de \$23,298,005.

Voici le tableau que nous exposons à la critique de nos adversaires et à l'attention du pays. D'après ce tableau nous voyons que nous avons augmenté les importations pour la consommation sur certains produits au montant de \$42,853, mais d'un autre côté nous avons assuré aux cultivateurs canadiens un marché pour un montant de \$23,298,005 par la diminution des importations. Eh bien ! il nous semble que c'est un résultat satisfaisant, et que les cultivateurs ne seront pas disposés à nous le reprocher lorsque nous leur ferons connaître.

Voici le tableau qui prouve mes assertions :

Produit	1877-78	1878-79	1879-80	1880-81
Blé	11,294,932			
Farine de blé	3,376,389			
Autres farines	658,957			
Maïs	6,155,993			
Avoine	1,201,671			
Pois et fèves	8,403			
Orge	309,461			
Son, seigle, etc.	93,045			
Autres grains				
Foin, paille, etc.				
Légumes				
Animaux				
Total	23,298,005			

Blé...
Farin
Autre
Maïs.
Avoine
Pois e
Orge.
Foin,
tates
Légu
Son,
autres
Augm
Il
tuel
adver
tation
aussi
le fai
692.
comm
avons
const
trouv
avec
coles
ont a
produ
Eh
dictio

ETAT Comparatif des Exportations faites du Canada
durant les années 1877 et 1878, et 1880 et 1881.

Effets.	De provenance Canadienne.		N'étant pas de Provenance Canadienne.	
	Années 1877-1878.	Années 1880-1881.	Années 1877-1878.	Années 1880-1881.
	Valeur \$	Valeur \$	Valeur \$	Valeur \$
Blé.....	8,118,578	8,535,862	7,914,760	14,650,519
Farine de Blé...	4,224,904	5,104,563	58,014	385,774
Autres Farines.	618,614	679,523	2,001	47,804
Mais.....	1,402	1,559	5,260,060	4,798,397
Avoine.....	2,207,145	2,899,199	497,219	8,169
Pois et Fèves...	3,674,765	6,650,175	14,601	191
Orge.....	8,882,690	10,741,868	327,399	900
Foin, Paille Pa- tates et autres Légumés.....	2,750,959	4,493,259	21,382	39,853
Son, Seigle et autres Grains..	350,795	1,599,223	27,714	9,522
	31,129,852	40,704,728	13,823,150	19,038,131
		31,129,852		13,823,150
Augmentation.		9,574,876		6,114,981

Il n'a été question jusqu'ici que de l'effet du tarif actuel sur nos importations pour la consommation. Nos adversaires ont prétendu que notre commerce d'importations total serait diminué. Cette diminution n'est pas aussi considérable que nos adversaires ont bien voulu le faire croire. Elles n'ont été diminuées que de \$2,232,692. Nos adversaires nous prédisaient aussi que notre commerce d'exportation serait grandement affecté. Nous avons examiné la question à ce point de vue et voulu constater si leur prédiction s'était réalisée et nous avons trouvé que durant les années 1877 et 1878 comparées avec 1880 et 1881, nos exportations de produits agricoles de provenance canadienne, au lieu de diminuer, ont augmenté de \$9,574,876, et que nos exportations de produits étrangers ont augmenté de \$6,114,981.

Eh bien ! où en sont nos adversaires avec leurs prédictions ? Nous avons réussi par le tarif à assurer aux

cultivateurs canadiens le marché du Canada pour un montant considérable. Notre commerce total d'importation n'a souffert que deux millions, et notre commerce d'exportation a augmenté dans la proportion que je viens de mentionner. Il me semble que le gouvernement a raison d'être satisfait de sa politique nationale générale, et surtout en ce qu'elle a rapport à la protection agricole. Il y a un autre point sur lequel nos adversaires ont aussi voulu se faire prophètes. Ils ont prétendu que notre changement de tarif nuirait à notre commerce avec l'Angleterre; que ce changement de tarif aurait pour effet d'affecter notre crédit en Angleterre. Eh bien! si nous consultons les documents publics, nous trouvons que notre commerce avec l'Angleterre a augmenté au lieu de diminuer, et que le tarif actuel a agi surtout contre les Etats-Unis et au profit de l'Angleterre. Notre crédit n'a jamais été meilleur. C'est une autre prédiction de nos adversaires qui ne s'est pas réalisée. Si nous posions aux cultivateurs du Bas-Canada, aujourd'hui, franchement et carrément, la question: Voulez-vous que nous retournions à l'ancien régime? Voulez-vous que nous abolissions les droits imposés sur les produits agricoles? il n'y aurait qu'une voix dans la grande majorité des comtés pour dire que nous devons maintenir l'état de choses actuel. Est-ce le consommateur qui se plaint? Est-ce parce qu'il paie cher ses produits? Comme on l'a observé, le consommateur gagne plus d'argent aujourd'hui qu'en 1878, et il a maintenant les moyens d'acheter les choses nécessaires à la vie, moyens qu'il n'avait pas avant l'inauguration de la politique nationale. Eh bien! ce consommateur ne voudrait pas plus que le cultivateur retourner à la politique de 1878. On nous a dit que nous n'étions pas maîtres des prix des grains et des farines et qu'ils étaient réglés par le marché de Liverpool, de Boston ou autres marchés.

Supposons que ce soit le cas, est-ce que nos cultivateurs ne sont pas en état de nous fournir les grains sur lesquels on veut, par la motion qui est soumise, faire abolir la taxe? Est-ce que nos cultivateurs ne sont pas en état de nous fournir ces grains à aussi bon marché que les cultivateurs étrangers? Evidemment oui. Si nous ne commandons pas les prix de notre marché, et si nous sommes obligés d'accepter les prix étrangers, il

faudra ajouter à ces prix les frais de transport, les frais d'assurance et les frais d'entrepôt, et ces produits étrangers nous coûteront plus cher que si nous les prenions dans le pays. Le consommateur ne peut donc pas se plaindre. D'un autre côté, si les grains étrangers viennent prendre la place de nos produits sur nos propres marchés, notre cultivateur en souffrira, parce qu'il sera obligé de rechercher un marché étranger pour écouler ses produits, et il perdra, comme nous l'avons déjà dit, les frais du transport, d'assurance, d'entrepôt et de douanes.

Dans ces circonstances, il nous semble que le cultivateur canadien, n'ayant pas à subir la concurrence étrangère, pourra nous fournir ses produits à aussi bon marché que les cultivateurs étrangers, et même à meilleur marché, et le consommateur n'aura pas raison d'être mécontent de la politique qui a eu pour effet de créer du travail et de lui procurer de l'argent. La politique nationale n'a donc pas eu pour effet de nuire aux cultivateurs, ni aux consommateurs, et elle a contribué à remplir le trésor public. Les Américains ne voulant pas admettre chez eux nos produits agricoles en franchise, des tentatives à cet effet ayant été faites sans résultat. Il fallait absolument se protéger contre eux et changer le tarif.

SURPLUS ET DÉFICITS.

Surplus sous le régime conservateur et déficits sous le régime libéral.

..... Nous savons tous quels désastreux effets ont eu les déficits qui se produisirent dans les finances de la ci-devant province du Canada, quelques années avant la Confédération. En y faisant allusion, je suis loin de vouloir jeter du blâme sur ceux qui occupaient à cette époque la position que je remplis maintenant. Je sais toutes les difficultés qu'ont rencontrées mes prédécesseurs au ministère des finances. Ni l'honorable M Holton, ni l'honorable M. Gait n'étaient suffisamment appuyés par la chambre

ou le pays pour faire passer les lois fiscales nécessaires en pareilles circonstances. Les partis étaient si également divisés qu'il eût été bien difficile de faire adopter les mesures nécessaires pour équilibrer les revenus et les dépenses. Néanmoins, l'administration actuelle manquerait à son devoir, si, forte de la majorité de la chambre, forte, je crois, de la confiance du pays, elle donnait à croire à l'étranger que, durant une année quelconque, nous pouvions laisser les déficits s'accumuler sans être prêts à soumettre à la chambre, durant la même année, des lois imposant des taxes exceptionnelles et spéciales, si besoin en est, pour combler les déficits.—(Discours de sir John Rose, ministre des finances, le 7 mai 1869.)

Ces paroles de sir John Rose sont extrêmement justes. Il est de toute importance qu'un gouvernement prenne les mesures nécessaires pour combler les déficits qui surviennent dans ses finances. Il y va du crédit de l'Etat—et cette considération doit primer toutes les autres.

Si nous approuvons pleinement la déclaration de sir John Rose, il est certain qu'elle constitue la censure la plus complète de l'administration Mackenzie. En effet, cette administration a laissé s'accumuler pendant ces quatre dernières années des déficits se montant au chiffre de **\$6,426,958.51**. Elle ne saurait alléguer pour sa justification—à l'instar des ministères qui ont régné avant la Confédération—qu'elle manquait de la force nécessaire pour se créer de nouvelles sources de revenu, car elle était appuyée par une majorité aussi écrasante que servile.

Voici comment se décomposent les déficits de l'administration Mackenzie :

1. Déficits de l'année 1864-65, \$1,000,000.00
 2. Déficits de l'année 1865-66, \$1,500,000.00
 3. Déficits de l'année 1866-67, \$2,000,000.00
 4. Déficits de l'année 1867-68, \$1,926,958.51
 Total, \$6,426,958.51

187
187
187
187

rég
exi
des
tax
les
ann
phé
14

L
fair
les
dési
add
cette
que
dép
au d
prem
" se
" ma
" lon
" im
" pié
mill
un s
Je cr
rions

ADMINISTRATION LIBÉRALE.

Revenus et dépenses.

Années.	Revenus.		Dépenses.		Excédant		Déficits.	
	\$.	Cts.	\$.	Cts.	\$.	Cts.	\$.	Cts.
1874-75	24,648,715	04	23,713,071	04	935,614	00		
1875-76	22,487,387	05	24,438,372	11			1,900,785	96
1876-77	22,059,274	11	23,519,901	77			1,460,027	66
1877-78	22,375,011	88	23,563,158	25			1,128,146	37
1878-79	22,517,382	14	23,455,981	56			1,937,999	42
							6,426,958	51
							935,044	00
							Total des déficits.....	
							\$5,491,314	51

Un seul excédant et quatre déficits : voilà le bilan du régime Mackenzie. Cet excédant n'eut pas même existé si sir Richard Cartwright n'avait imposé en 1874 des taxes additionnelles se montant à \$3,000,000. Et ces taxes devaient, selon lui, non-seulement suffire à tous les besoins de l'administration, mais produire chaque année un léger surplus. Vit-on jamais plus faux prophète ? Voici ce que disait sir Richard Cartwright, le 14 avril 1874 :

La Chambre sait parfaitement que nous sommes tenus de faire une dépense considérable à compte du capital durant les six prochaines années, c'est pourquoi il est nécessaire et désirable de pourvoir, autant que possible, aux obligations additionnelles résultant de l'intérêt qu'il faudra payer sur cette grosse dépense additionnelle. J'ai lieu de présumer que si une taxe suffisante est imposée pour faire face à notre dépense présente qui est considérable, nous pouvons, grâce au développement du pays—quoique je ne crois pas qu'il prenne autant de proportions que par le passé—payer non-seulement notre dépense annuelle avec un léger surplus "mais nous dispenser encore de taxes additionnelles d'ici à "longtemps." Mais ces besoins sont énormes. "Il nous faut "imposer des taxes additionnelles pour trois millions de "piastres." Notre revenu actuel ne dépasse pas dix-huit millions de piastres, et j'admets que la proposition d'ajouter un sixième à la taxation est un sujet d'une extrême gravité. Je crois que nous avons atteint une limite que nous ne saurions dépasser sans recourir à la taxe directe.

Le 20 février 1877, sir Richard Cartwright prononçait son discours annuel sur le budget et était obligé de reconnaître l'existence d'un déficit de près de \$2,000,000, au lieu du "léger surplus" promis. Laissons-lui encore la parole :

Notre dépense totale s'est élevée durant l'année à \$24,488,000 en chiffre ronds, et notre revenu à environ \$22,587,000, soit un déficit de pas moins de \$1,901,000. Je serais le dernier homme dans cette Chambre à parler légèrement de la chose. A quelque point de vue que l'on se place, "l'existence " considérable d'un déficit, est un fait extrêmement grave," d'autant plus que c'est le premier déficit reconnu, quoiqu'il ne soit pas le premier qui ait réellement existé depuis la Confédération. Et si je croyais que cet "énorme déficit allait devenir " chronique, il serait nécessaire d'adopter de très vigoureuses " mesures dans le but de rétablir l'équilibre entre le revenu " et la dépense".....Mais j'ai lieu d'espérer qu'à notre prochaine réunion, " nous pourrions nous féliciter d'avoir éteint " entièrement le déficit qui existe maintenant" et d'avoir remis le trésor dans l'état où il s'est maintenu heureusement pendant plusieurs années.

Qu'advint-il encore de cette prédiction ? Le surplus promis se changea en un déficit chronique. M. Cartwright fut obligé d'avouer que toutes ses prévisions étaient frustrées et qu'un déficit de \$1,460,000 était venu s'ajouter au précédent.

Adopta-t-il des mesures vigoureuses dans le but de rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense ? Autrement. Tout en reconnaissant que ces déficits considérables faisaient tort à notre crédit, il se contenta de déclarer qu'il imposerait une taxe équivalente à l'impôt sur le revenu, ou en d'autres termes une "taxe directe," si une taxe de ce genre pouvait être appliquée au Canada. (Voir sa déclaration dans le chapitre sur la taxe directe). On était alors à la veille des élections générales, et l'on crut prudent de laisser nos finances dans l'état délabré où elle se trouvaient, de n'imposer aucune taxe pour établir notre crédit, afin de ne pas trop effaroucher les électeurs.

On sait ce qui arriva ensuite. Le gouvernement Mackenzie fut chassé ignominieusement du pouvoir, M. Cartwright n'eut pas l'occasion d'annoncer de nouveaux déficits au pays, mais il n'en est pas moins vrai que deux autres déficits survinrent en 1877-78 et 1878-79, lesquels sont imputables à son administration.

av
en
un
l'é

1867
1868
1869
1870
1871
1872
1873

F
fin
voi
s'ap
fin
bien
la p
mai
de
pro
E
Ga
élev
tat
atte
les
172
\$5,
sur
pai
fair
de s

Quel contraste ! De 1867 à 1874, les conservateurs avaient gouverné le pays et pendant ce temps là, tout en exécutant des travaux réus si à laisser dans le trésor un excédant de **\$11,075,063.39**. Que l'on en juge par l'état ci-dessous puisé aux sources officielles :

ADMINISTRATION CONSERVATRICE.

Revenus et dépenses.

Années.	Revenus.		Dépenses.		Excédants.	
	\$	Cts.	\$	Cts.	\$	Cts.
1867-68	13,637,928	49	13,486,092	96	201,835	53
1868-69	14,379,174	52	14,038,084	00	341,090	52
1869-70	15,512,225	65	14,345,509	58	1,166,716	07
1870-71	19,332,560	81	15,623,081	75	3,712,479	09
1871-72	20,714,813	68	17,589,468	82	3,125,344	86
1872-73	20,813,469	45	19,174,647	92	1,638,821	53
1873-74	24,205,092	54	23,316,316	75	888,775	79
					\$11,075,063	39

Poursuivons notre preuve de la bonne administration financière du parti conservateur. A son retour au pouvoir en 1878, le gouvernement de sir John Macdonald s'appliqua spécialement à rétablir l'ordre dans nos finances en adoptant cette grande mesure qu'on a si bien qualifiée de politique nationale. Il ne put réussir la première année à équilibrer le revenu et la dépense, mais la seconde se termina avec le magnifique surplus de **\$4,132,743**. Et ce surplus atteindra cette année des proportions encore plus considérables.

En effet, si nous consultons le dernier numéro de la *Gazette Officielle*, nous voyons que les revenus se sont élevés jusqu'au 30 avril dernier à **\$27,171,980.05**—résultat vraiment étonnant—tandis que les dépenses n'ont atteint encore que **\$17,999,566.70**. Ce qui laisserait pour les dix derniers mois écoulés l'énorme surplus de **\$9,172,413.35**—lequel sera probablement réduit à environ **\$5,000,000**, vu l'abolition des droits sur le thé et le café, sur les journaux, sur les timbres, de billets et les paiements considérables que le gouvernement aura à faire d'ici au 30 juin, sous forme d'intérêts de la dette et de subsides aux provinces.

Le tableau suivant vaut la peine d'être médité, car c'est le plus bel hommage que l'on puisse rendre à la politique nationale :

ADMINISTRATION CONSERVATRICE.

Revenus et Dépenses.

Année.	Revenus.		Dépenses.		Déficit.		Excédants.	
	\$	Cts.	\$	Cts.	\$	Cts.	\$	Cts.
1879-80.....	23,307,400	09	24,850,634	45	1,543,227	76
1880-81.....	29,035,297	51	25,502,554	42	4,132,743	09
1881 jus- qu'au ter- mai 1882.	27,171,980	05	17,999,566	70	9,172,413	35
							13,305,156	44
							1,543,227	76
							11,761,928	08

Maintenant, si l'on ajoute ce magnifique surplus—en estimant le surplus de l'année courante à environ \$5,000,000—aux excédants accumulés par la même administration de 1867 à 1874, soit \$11,075,063.89, on arrive à une somme totale d'à peu près \$20,000,000. Peut-on avoir une meilleure preuve de l'excellence de notre tarif comme tarif de revenu, tout en étant protecteur de l'industrie nationale ? Peut-on avoir une meilleure preuve de la prospérité qui règne dans le pays lorsque le parti conservateur est au pouvoir ?

Qu'est-ce que les libéraux ont à mettre en regard de ce résultat ? Des ruines tout le long de leur passage au pouvoir, et des déficits de plus de \$5,000,000, déduction faite de leur excédant de 1874-75. Il n'est pas étonnant qu'une population aussi intelligente que la nôtre préfère les conservateurs aux libéraux.

LA TAXE DIRECTE ET LES CHEFS LIBERAUX.

On sait que les rouges cherchent à faire de la taxe directe un épouvantail pour nos populations. Depuis vingt-cinq ans ils accusent bien faussement les conservateurs de vouloir établir cette taxe, qui est encore à venir.

A entendre leurs déclarations hypocrites, on serait sans doute loin de croire que leurs chefs sont favorables à ce genre d'impôt. C'est ce que nous sommes pourtant en mesure de prouver.

Tout récemment encore—c'était le 31 mars 1882—M. George Washington Stephens prononçait, à la Chambre d'Assemblée, ce qu'il croit être un grand discours sur la question de la vente du chemin du Nord, et il se déclarait carrément et faveur de la taxe directe. Voici ses propres paroles :

Je vais faire un aveu sincère, c'est toujours un soulagement pour le cœur. Je veux déclarer franchement que le parti auquel j'appartient a eu tort de parler contre la taxe directe et d'entreprendre une campagne contre elle. "Ce pays ne sera jamais rien tant que le peuple ne voudra pas se taxer à la façon des municipalités, et prendre les moyens d'exécuter les entreprises dont il a besoin. Le temps approche rapidement où la taxation directe et municipale deviendra nécessaire ici".

M. Stephens prétend ensuite que la prospérité des Etats-Unis est due en grande partie à leur système de gouvernement municipales et de taxes personnelles.

Si l'on répond que M. George Washington Stephens n'est pas une autorité dans son parti, assurément on ne pourra pas soulever une pareille objection contre sir Richard Cartwright, l'apôtre financier du parti libéral. En 1878, sir Richard Cartwright déclarait hautement que, s'il n'en tenait qu'à lui, il établirait la taxe directe, telle qu'elle existe en Angleterre, dans le but de mettre fin aux déficits et aux embarras financiers de son administration.

Cette déclaration, sir Richard Cartwright la faisait, le 22 février 1878, à la Chambre des Communes, dans son discours sur le budget. La voici :

Dans ces circonstances, il est assez naturel que l'on me demande, s'il ne serait pas à propos, vu que nous avons depuis

deux ans des déficits considérables, d'adopter telles mesures qui rendraient un nouveau déficit matériellement impossible. Eh bien, " je réponds que si nous possédions en Canada une " taxe équivalente à la taxe du revenu existant en Angle- " terre, il est probable que je n'hésiterais pas à conseiller à " la Chambre d'avoir recours à ce moyen d'augmenter le " revenu.

L'impôt sur le revenu (*l'income tax*) n'est autre chose qu'une taxe directe qui répugnerait profondément à nos populations, et cependant sir Richard Cartwright n'hésitait pas à en recommander l'adoption. Le fameux ministre des finances du gouvernement Mackenzie ne voyait par d'autre remède aux maux de la situation financière. Pour rien au monde il n'eût voulu sacrifier ses lubies économiques et adopter la protection qui allait produire un ample revenu à l'Etat, au moyen de *taxes indirectes*, tout en opérant une renaissance industrielle dans le pays.

Avant sir Richard Cartwright, un autre chef libéral, feu l'honorable M. Holton, s'était également déclaré en faveur de la taxe directe. Qu'on lise le passage suivant du discours prononcé par M. Holton, lorsqu'il était le ministre des finances du ministère McDonnell-Dorion, en 1868 :

J'incline à croire que nous pourrions avec beaucoup d'avantages, alléger le fond général du pays d'un nombre considérable d'items importants, laissant aux municipalités à les fournir au moyen d'une taxe locale. " Nous devons aborder la question des taxes courageusement en face, et le moyen d'y arriver," c'EST DE FAMILIARISER LE PEUPLE AVEC LA TAXE DIRECTE, dont je viens de parler. Si plusieurs de ces items, qui sont d'un caractère strictement local, étaient payés à l'aide d'une taxe locale imposée par les municipalités, nous aurions par là un grand pas vers un système rationnel de taxes.

Conclusion: les chefs rouges sont en faveur de la taxe directe et l'ont été de longtemps. Ils l'imposeraient au pays, si on leur donnait la chance d'arriver au pouvoir. Mais pareille calamité n'est pas imminente, espérons-le,

En présence de pareilles déclarations, on est surpris à bon droit du langage de la presse radicale, qui prête constamment au parti conservateur l'intention d'imposer la taxe directe. Mais cette presse sait-elle faire autre chose que d'essayer, sans succès il est vrai, de tromper le pays ?

LE TARIF ET LES SALAIRES.

Quelques feuilles libérales, engagées dans l'habile guerre que leurs chefs ont entreprise contre la politique nationale, affirment, entre autres choses inexactes, que cette politique n'a pas contribué à élever les salaires des ouvriers.

Voici la preuve de la fausseté de cette assertion :

Nombre de manufactures où les gages sont demeurés les mêmes.....	135
Manufactures en opération depuis le mois de janvier 1879, et n'ayant aucun changement.....	50
Manufactures indiquant une augmentation de 35 pour cent.....	3
Manufactures indiquant une augmentation de 33 pour cent.....	2
Manufactures indiquant une augmentation de 30 pour cent.....	9
Manufactures indiquant une augmentation de 25 pour cent.....	21
Manufactures indiquant une augmentation de 20 pour cent.....	42
Manufactures indiquant une augmentation de 17½ pour cent.....	1
Manufactures indiquant une augmentation de 16 pour cent.....	36
Manufactures indiquant une augmentation de 12½ pour cent.....	5
Manufactures indiquant une augmentation de 10 pour cent.....	93
Manufactures indiquant une augmentation de 8 pour cent.....	4
Manufactures indiquant une augmentation de 5 pour cent.....	31
Etat des salaires non-donnés.....	4
Manufactures indiquant une diminution.....	0

Cette statistique est tirée du rapport officiel de la commission des manufactures. Elle montre que le chiffre des salaires a augmenté dans près de 800 manufactures, qu'il est resté stationnaire dans 135, et qu'il n'a diminué dans aucune.

Voilà pour cette assertion de l'opposition. Et l'on peut être sûr qu'il en est des autres comme de celle-ci.

LE CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

Parmi les projets de toutes natures qui ont occupé l'attention du Parlement depuis 1867, il ne s'en est pas présenté de plus important que celui du chemin de fer du Pacifique. Le plan de relier les ports de l'Atlantique à ceux du Pacifique au moyen d'une voie ferrée, a paru colossal à tout le monde. Les esprits timorés l'ont regardé pendant longtemps comme hors de proportion avec nos ressources. Mais depuis assez longtemps, tout le monde est convaincu de sa nécessité et est d'opinion que nous pouvons le construire.

C'est sir George E. Cartier qui a exposé le premier ce grand projet et fait connaître comment il entendait le mener à bonne fin. Par la loi de 1872, il proposait de confier l'exécution de cette grande entreprise à une compagnie que le gouvernement aiderait en lui donnant une concession de 50 millions d'acres de terre et une subvention de 30 millions de piastres. C'était le plan le plus simple et le plus efficace, comme l'expérience l'a démontré. Mais en 1873, les libéraux montèrent l'immense calomnie du Pacifique ; sir John dut se retirer du pouvoir avec ses collègues, et M. Macäenzie arriva avec des idées nouvelles.

Mettre le plan de sir George de côté et lui substituer un projet indéfini, qu'il n'a jamais pu expliquer de la même façon deux fois de suite, fut pour ce sauveur du pays, l'affaire d'un instant. Mais à peine s'était-il mis à l'œuvre, qu'il s'aperçut de son erreur et qu'il passa ensuite quatre ans à modifier son plan tant et si bien qu'il se rapprochait de plus en plus de celui des conservateurs. Il décida d'abord que le gouvernement construirait le chemin lui-même, et ensuite que la route ne serait pas une voie ferrée continue, mais une succession de tronçons de chemins de fer entre les nappes d'eau navigables qui se trouvent entre le lac Nipissingue et la baie Georgienne et le lac Supérieur et Manitoba. Le chemin devait partir du fond du lac Nipissingue, pour s'arrêter au premier cours d'eau navigable et continuer au-delà. On aurait eu ainsi une voie fermée pendant 7 mois de l'année. Il se persuada lui-même de la folie de son projet, et au bout de trois ans

de tatonnements, il vint un jour annoncer à la chambre que son chemin serait une voie ferrée sur tout son parcours, un *all rail route*. Il avait acquis de l'expérience, mais c'était le pays qui en payait la façon, et cela très durement. On n'a pas d'idées du gaspillage qui se fit alors. Des millions furent dépensés par les ingénieurs occupés à chercher une voie nouvelle, à sonder les cours d'eau. Une écluse fut construite au fort Frances au prix de \$250,000, et lorsqu'elle fut finie, on s'aperçut qu'elle était complètement inutile. Elle avait rendu quelques rapides navigables, mais elle avait produit un résultat contraire plus loin. Comme il avait fixé provisoirement le terminus au fond du lac Supérieur, les spéculateurs amis s'y donnèrent rendez-vous et vendirent au gouvernement, au poids de l'or, des terrains sans valeur. Non content du havre naturel que la nature lui offrait, il voulut en avoir un autre à la Kaministiquia au prix de sommes folles. Le gouvernement libéral marqua chaque pas par une bévue, des actes de gaspillage dont le pays n'a pas encore perdu le souvenir, comme l'achat de 50,000 tonnes de rails d'acier à des prix fabuleusement élevés, alors qu'il n'en avait encore nul besoin, opération qui fit perdre deux millions au pays ; comme le contrat donné à M. Foster, et qu'il dût lui enlever plus tard.

Enfin, en 1878, les élections balayaient les libéraux du pouvoir et le pays respire. Sir John reparait aux affaires, la confiance renaît et l'on espère enfin qu'il va faire sortir l'affaire du Pacifique du chaos où elle se trouve. La confiance n'est pas trompée, sir John se met à l'œuvre, et après deux années d'efforts sans relâche, il réussit à donner à la grande entreprise l'apparence de vitalité, qu'elle possède aujourd'hui et qui donne les plus légitimes espérances qu'elle sera conduite à bonne fin, car avant la fin de l'année, la voie ferrée sera arrivée aux pieds des montagnes Rocheuses. Déjà des milliers de colons arrivent à la suite des ouvriers employés à la construction pour s'établir dans cet immense pays que le chemin de fer, ou plutôt l'énergie des conservateurs ouvre à la civilisation et à la prospérité.

Chose à considérer, le gouvernement, en faisant son contrat avec le chemin du Pacifique, en revenant au plan de 1872, l'a amélioré, l'a rendu moins coûteux que

tous les plans antérieurs, comme l'établissent les tableaux suivants des dépenses qu'ils auraient chacun entraîné.

Voyons d'abord le projet de sir Hugh Allan en 1872 :

CHARTRE DE SIR HUGH ALLAN, 14 JUIN 1872, 35 VIC., CH. 71.

	Terres—Acres	Argent.
1. Ligne principale, de Nipissingue à Burrard Inlet.....	50,000,000	\$30,000,000
2. Embranchement Pembina, 85 milles à 20,000 acres par mille.....	1,700,000
3. Embranchement de Nipigon, 120 milles à 25,000 acres par mille.....	3,000,000
Total de terres et argent.....	54,700,000	\$30,000,000
Valeur des terres en argent à \$2 l'acre.....	109,400,000
		\$139,400,000

Voici maintenant ce qu'aurait coûté le projet Mackenzie :

PLAN MACKENZIE, 26 MAI 1874, 37 VIC., CH. 14.

	Terres.	Argent.
1. Ligne principale, 2,627 milles à 20,000 acres et \$10,000 par mille.....	52,540,000	\$26,270,000
2. De Callendar au terminus Est, 40 milles.....	800,000	400,000
3. Embranchement Baie Georgienne, 85 milles et 20,000 acres et \$10,000 par mille.....	1,700,000	850,000
4. Embranchement Pembina, 85 milles à 20,000 acres et \$10,000 par mille.....	1,700,000	850,000
5. Garantie de 4½ pendant 25 ans sur la somme nécessaire pour achever le chemin, \$7,500 par mille sur une longueur totale de 2,817 milles.....
Valeur des terres en argent.....	56,740,000	\$ 49 647,500
		113,480,000
Coût total.....	\$163,127,500

Le plan du gouvernement conservateur actuel est exposé dans ses détails dans le tableau qui suit :

PLAN ACTUEL, 15 FÉVRIER 1881, 44 Vic., CH. 1.

	Terres—Acres	Argent.
1. Section Est, de Winnipeg à Fort William, 620 milles.....
2. Section du centre, de Selkirk à Kamloops, 1,350 milles.....
Total, 1,970 milles.....	25,000,090	\$25,000,000
3. Coût des sections construites par le gouvernement :		
(a) De Fort William à Selkirk—410 milles ;		
(b) De Kamloops à Burrard Inlet—207 milles ;		
(c) Embranchement Pembina—85 milles ;		
Font un total de 712 milles.....		28,500,000
Total en terres et argent	25,000,000	\$53,000,000
Valeur des terres en argent à \$2 l'acre.....	50,000,000
Coût total.....	\$103,000,000

Afin de mieux faire ressortir les avantages du projet actuel, nous le rapprochons, dans le tableau qui suit, des deux précédents :

ETAT COMPARATIF DU COUT DU CHEMIN.

	Allan.	Mackenzie.	Tupper.
Valeur des terres en argent.....	\$109,400,000	\$113,480,000	\$50,000,000
Subventions monétaires.....	30,000,000	49,647,500	53,000,000
Coût total.....	\$139,400,000	\$163,127,500	\$103,000,000
Charte Allan.....	\$139,000,000		
Plan actuel.....	103,000,000		
Gain.....	\$36,400,000		
Plan Mackenzie.....		\$163,127,500	
Plan actuel.....		103,000,000	
Différence en faveur du projet actuel.....		\$60,127,500	

Ce tableau paraît flatter le plan actuel de prime abord, mais il n'en rien. D'après toutes les apparences, le chemin du Pacifique coûtera beaucoup moins au gouvernement que la somme portée au tableau ci-dessus; grâce aux terres que le gouvernement s'est réservé au Nord-Ouest, le gouvernement se remboursera dans une large mesure. On sait que le Nord-Ouest a été divisé en bloc de terres et que tous les deux blocs appartiennent au gouvernement. Le syndicat attire des émigrés au Nord-Ouest, vend ses terres un bon prix, et le gouvernement profite, sans qu'il lui en coûte; de la plus-value que le syndicat donne à ces terres qui, sans le chemin de fer, ne vaudraient pas le sou. Dans un discours prononcé à la Chambre des Communes à la dernière session, sir John a estimé que ces terres feraient toucher au gouvernement les sommes qu'il avancera pour aider à l'exécution de cette grande entreprise. Ce discours fera l'objet du chapitre suivant.

CE QUE NOUS COUTERA LE PACIFIQUE.

Tout dans le plan arrêté par le gouvernement conservateur pour assurer la construction du chemin de fer du Pacifique, révèle un esprit pratique, une entente des affaires vraiment admirables. Le gouvernement, afin de faire peser le moins possible sur le pays les frais de construction de cette voie interocéanique destinée à consolider la confédération des provinces, a décidé de vendre une partie de ses terres du Nord-Ouest, afin de se rembourser de ses avances de 25 millions qu'il accorde au syndicat. Celui-ci construit le chemin à travers les plaines fertiles de l'ouest, leur donne une grande valeur dont le gouvernement profitera. Sir John a déclaré en chambre qu'il était d'opinion que la vente des terres ferait rentrer le gouvernement dans ses fonds, et l'on sait que notre chef n'a pas l'habitude de donner son opinion au hasard. La partie de son discours où il fait cette assertion mérite d'être citée :

Comme je le disais hier soir, M. l'Orateur, les ventes de terres du 1er avril, contre lesquelles on s'est si fortement élevé, ont donné au trésor près de \$750,000 en argent sonnante. C'est là un magnifique début au remboursement de ces 25 millions. Ce fut le résultat des ventes pendant un seul jour, et les \$750,000 qui ont été reçues seront portées au compte des 25 millions et placées à intérêt. L'honorable député craint que tout le Nord-Ouest y passe. J'ai déjà dit que les demandes ne couvrent que quelques millions d'acres, et bien que l'honorable député ne se fie pas au gouvernement, cette chambre et le pays se fieront à nous et seront persuadés que nous ne céderons pas une trop grande étendue de ces terres. Nous faisons une expérience, et une expérience qui réussira, comme le démontre le succès des compagnies de chemin de fer aux Etats-Unis. Lorsque je dirai à la chambre qu'il y a 250 millions d'acres de terres dans ces vastes régions, et que toute la terre qui a été concédée ne forme qu'une superficie de 7 millions d'acres et que d'après toutes les apparences, nous n'en concéderons plus que 3 millions d'acres, soit en tout 10 millions; et lorsque je dirai à l'honorable député qu'avant la fin de l'année, dix millions d'acres auront été concédées à des sociétés de colonisation d'après le plan No. 1, ce qui signifie le paiement de 10 millions de piastres au gouvernement, il verra qu'une petite partie seulement de notre domaine aura été vendue.

Ces sommes seront employées à rembourser le Canada des montants qu'il aura dépensés pour construire le chemin de fer du Pacifique. Nous recevrons d'abord \$7,000,000 Les concessions de colonisation rapporteront probablement \$3,000,000, ce qui formera 10 millions, et avec ce que nous rapportera la vente des terres de chemins de fer ailleurs, nous aurons en argent, ou, ce qui vaudra autant, en excellentes hypothèques sur chacune de ces terres, de sociétés de colonisation, pour \$12,500,000. Ainsi, nous pouvons dire que dans une année, nous aurons retiré la moitié des 25 millions que nous nous sommes engagés à payer au chemin de fer du Pacifique. Je pense que si les honorables députés de la gauche pouvaient mettre de côté leurs sympathies politiques, ils s'uniraient à nous pour féliciter le pays de la nouvelle ère de prospérité qui s'ouvre devant lui.

Nous n'avons rien à ajouter aux paroles de sir John. Mais nous pouvons bien faire remarquer que nous sommes bien loin des plans des libéraux, si peu pratiques, qu'ils les changeaient eux-mêmes tous les six mois, et si peu avantageux, qu'ils nous menaçaient de la ruine.

DIMINUTION DES DROITS SUR LE TABAC, ETC.

Voyant les excédants de revenus remplacer les déficits qui étaient à l'ordre du jour sous le régime libéral, le gouvernement conservateur a profité de ce retour à la prospérité pour enlever dans certains cas, diminuer dans d'autres les droits qui paraissaient les plus gênants.

Il a supprimé entièrement les taxes des timbres que la loi obligeait à mettre sur les billets.

Il a enlevé les droits sur le thé et le café, que les libéraux avaient imposé en 1875.

Enfin, il nous a donné la loi la plus libérale sur le tabac que nous ayons encore eue. On sait l'intérêt que notre population attache à la culture du tabac, et avec quelle insistance elle n'a cessé de réclamer une loi libérale sur cette matière. Elle l'a aujourd'hui. Avant la dernière session, ceux qui voulaient cultiver du tabac

étaient obligés d'obtenir une licence, et le cultivateur, une fois en possession de cette permission de cultiver, ne pouvait vendre de tabac qu'au seul manufacturier.

Grâce à la nouvelle loi, la culture du tabac et la vente en feuilles sont libres. C'est là une grande concession que les députés du Bas-Canada ont obtenue pour nos populations rurales, mais ce n'est pas tout.

Les droits qui existaient sur le tabac ont été considérablement diminués de façon à permettre à nos cultivateurs qui voudraient le cultiver pour en vendre de lutter avec avantage contre la concurrence étrangère.

Lorsque les libéraux laissèrent le pouvoir, les taxes sur le tabac canadien s'élevaient à 20 cents par livre, et à 20 cents aussi sur le tabac étranger. Nos députés obtinrent, en 1880, que cette taxe sur notre tabac fut diminuée à 14 cents sans toucher au tabac étranger.

A la dernière session, cette taxe fut encore diminuée, et elle est maintenant à 8 cents, ce qui donne à notre tabac un avantage de 12 cents sur le tabac américain et autre, qui paie encore 20 cents par livre.

Sur les cigares manufacturés avec du tabac canadien, la taxe, qui était de 30 cents, a été réduite à 20, et reste à 40 cts. sur les cigares étrangers.

Enfin, le tabac en torquette, qui, par la loi libérale de 1874, payait 10 cents par livre, n'en paie plus maintenant que 4.

Voilà ce qui a été fait par le gouvernement à la demande des cultivateurs canadiens, qui ne pensent pas comme MM. Laurier et Laflamme, que le tabac canadien ne vaut ni la peine d'être cultivé, ni d'être protégé.

NOS DROITS RECONNUS.

Lorsque nous examinons notre position comparée à celle des libéraux, nous pouvons être fiers de nous-mêmes et dire que nous avons gouverné mieux que leurs chefs. Nos excédants à la place de leurs déficits, nos réductions de taxes sur le tabac, nos abolitions de taxes sur le café et le thé, sur les billets, ne nous donnent-ils pas droit de nourrir ce sentiment ?

Nul libéral oserait le nier et contester la supériorité du gouvernement actuel sur le leur ? Mais ce ne sont pas les seuls motifs que nous ayons de nous présenter devant le peuple avec une assurance que les libéraux ne peuvent avoir. De leur temps, le peuple n'a cessé de réclamer une plus large part pour le Bas-Canada, dans le partage des deniers. Jamais nos réclamations n'ont été entendues. Mais les conservateurs arrivent au pouvoir et la scène change. Ouvrez le budget de cette année et voyez avec quelle justice nous sommes traités.

L'embranchement de Saint Charles reçoit \$536,000 ;

Le chemin de fer du lac Saint Jean, qui intéresse tant la colonisation, se voit accorder \$884,000 ;

Deux subventions de \$50,000 sont accordées pour aider à l'établissement d'une ligne de steamers entre le Canada, la France et le Brésil et les Antilles.

Ne voilà-t-il pas trois sommes considérables, dont une seule aurait suffi à faire pâmer les libéraux de bonheur s'ils avaient obtenu semblable chose sous le régime de M. Mackenzie ?

Ce qui donne le plus d'intérêt à la subvention accordée au lac Saint Jean, c'est le fait que c'est un secours donné à une compagnie provinciale, et c'est la première fois qu'une entreprise du Bas-Canada est ainsi traitée. Le même fait s'était produit du temps des libéraux pour les autres provinces, mais M. Mackenzie n'avait rien voulu donner à ses collègues français pour la province de Québec.

Ce n'est là qu'une faible partie des sommes votées pour le Bas-Canada, nous en avons parlé parce qu'elle avait son caractère spécial, comme la subvention du lac Saint Jean, comme celle de l'embranchement de Saint Charles, destinée à aider à la vente de notre chemin provincial en lui donnant une plus grande valeur. Quant à la subvention aux lignes de steamers, c'est une conséquence de la politique nationale qui veut que le gouvernement aide le commerce et l'industrie à trouver de nouveaux débouchés.

Sous le titre *Ports et Rivières*, nous trouvons dans le budget une somme de \$183,000, dont voici le détail pour l'année courante, ainsi que ce qui a été voté l'année précédente :

PORTS ET RIVIÈRES.

QUÉBEC.

New-Castle—la municipalité ayant voté \$1,000 pour l'achèvement	3,000 00	5,000 00
Carleton—La totalité fournissant \$2,500.	1,000 00	
Ile aux Coudres—Port Laprairie—la municipalité fournissant \$4,000	1,500 00	
Brise-james de Percé—Examen et relevés.....	500 00	
Étang du Nord—Iles de la Madeleine	8,000 00	
Rivière Ouelle—pour l'achèvement.....	2,500 00	
Trois-Pistoles.....	3,500 00	2,500 00
Rivière-du-Loup (en bas)—pour l'achèvement.	4,000 00	1,000 00
Grosse Ile	2,500 00	1,500 00
Saint-Jean-Port-Joli—pour l'achèvement.....		4,700 00
Ile aux Grues—Port de la Pointe aux Pins—pour l'achèvement.....	4,500 00	4,000 00
Tadoussac—Etablissement de pisciculture—digués, etc.....	2,500 00	
Rivière Saguenay—améliorations du chenal, en aval de Chicoutimi.....	5,000 00	5,000 00
Rivière Saguenay—agrandissement de " La Grande Décharge " à partir du lac Saint-Jean.....	4,000 00	2,000 00
Anse Saint-Jean—pour l'achèvement.....	1,050 00	2,200 00
Baie Saint-Paul—les autorités locales fournissant \$3,000	6,000 00	12,000 00
Sainte-Famille—pour l'achèvement des travaux en voie d'exécution.....	5,000 00	
Fleuve Saint-Laurent—pour enlever les chaînes, ancres, roches, etc	10,000 00	10,000 00
Les Ecureuils.....	1,500 00	
Yamachiche—les autorités locales fournissant \$3,000.....	3,000 00	2,000 00
Rivière Nicolet—port de refuge.....	15,000 00	20,000 00
Rivière Richelieu—en aval du village de Saint-Ours.....	2,000 00	
Rivière Yamaska.....	15,000 00	15,000 00
Berthier (en haut).....	2,000 00	
Fleuve Saint-Laurent—amélioration du chenal des vapeurs entre Montréal et le lac Saint-François.....	5,000 00	
Saint-Zotique		3,500 00
Rivière du Lièvre.....		5,000 00
Rivière des Outaouais—améliorations entre Bristol et Portage du Fort.....	4,000 00	
Réparations et améliorations générales—ports et rivières, province de Québec	10,000 00	10,000 00
Saint-Alphonse—pour achever le quai.....		3,500 00
Port de Philipsburg, baie de Missisquoi, lac lac Champlain—la localité fournissant un montant égal.....		4,000 00
Trois-Rivières.....		25,000 00
Total.....	122,000 00	137,900 00

Sous le titre des *Travaux Publics*, nous trouvons encore des montants fort considérables votées aux deux dernières sessions :

TRAVAUX PUBLICS IMPUTABLES SUR LE REVENU.

	1881-82	Total à voter pour 1882-83
Hôpital de marine, Chicoutimi	\$6,000 00	
Station de quarantaine de la Grosse-Île—Déplacement des bâtiments	3,000 00	
Forsifications et édifices militaires de Lévis	8,000 00	2,500 00
Fortifications de Québec	17,000 00	15,000 00
Terrasse Dufferin—pour l'achèvement.....	20,000 60	6,008 00
Améliorations Dufferin, Québec — Pour payer à l'entrepreneur des portes la balance due sur le prix d'entrep., etc.	7,550 00	
Citadelle de Québec.....	15,900 00	15,000 00
Entrepôt de aérification, Québec		20,000 00
Consol. le roc, en bas de la citad., Québ.—pour l'achèv.		2,500 00
Fabrique cartouches légères, Québec.....		2,300 00
Trois-Rivières,—inst. du bur. p. dans les vieilles casernes.....	6,500 00	4,000 00
Bureau de poste, douane, etc, Sherbrooke.	15,000 00	20,000 00
Edifice du revenu de l'intérieur, Montréal —pour en achever les additions et améliorations	11,000 00	9,800 00
Pénitencier de Saint Vincent de Paul.....	15,500 00	8,750 00
Bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, Hull	7,000 00	9,000 00
Edifices militaires à l'île Sainte-Hélène...	4,000 00	2,000 00
Edifices publics en général.....	17,000 00	17,000 00
Réparations, meubles, chauffage, etc.....	40,000 60	40,000 00
Total	192,550 00	164,750 00

Les estimés supplémentaires contenaient encore les montants qui suivent :

PORTS ET RIVIÈRES.

Carleton—pour compléter les travaux.....	2,500 00
Ile aux Grues.—Montant additionnel requis pour payer le coût des travaux entrepris.....	4,000 00
Etang du Nord.—Pour continuer les travaux.....	5,000 00
Saint François—Ile d'Orléans.....	4,000 00
Québec—Quais de l'Hôpital de Marine.....	3,000 00
Lac Mégantic—Jetée, bouées, et enlèvement des cailloux....	4,000 00
Chenal du Moine.....	2,000 00
Matane.....	3,500 00
Saint Thomas.....	500 00
Rivière des Outaouais—Amélioration du chenal vis-à-vis Calumet.....	1,000 00
Exploration hydrographique, fleuve Saint Laurent, de Québec au Cap à la Roche.....	7,500 00
Communications entre Campbellton et Gaspé et les ports intermédiaires.....	4,500 00
Pour assujétir les estacades et les jetées, Grandes Iles, rivière Saint-Maurice.....	12,000 00

Nous pourrions ajouter à cette liste les montants votés pour le canal Lachine, \$800,000, mais on pourrait nous répondre que ce sont des dépenses faites dans l'intérêt général. Mais ce sont les dépenses d'un intérêt provincial qu'il faut considérer et celles-là sont si considérable cette année que nous croyons qu'elles dépassent celles qui ont été faites par les libéraux dans notre province pendant leurs quatre années de pouvoir pour les mêmes fins.

En terminant ce rapide aperçu des dépenses faites par le gouvernement dans notre province, nous nous demandons sur quel point les libéraux peuvent avoir l'avantage sur le gouvernement actuel. Le pays répond : Aucun.

